

Les Anniviards de Sierre

par

Amélie Métrailler-Salamin

Mémoire de master en histoire,
soutenu à l'Université de
Lausanne en 2009.

La vie de quartier au terme des transhumances (1940-1960)

INTRODUCTION

Le val d'Anniviers, partie importante du district de Sierre, est associé à de nombreuses images emblématiques: la tradition orale évoque « un bon vieux temps » qui oublie les peines d'un mode de vie astreignant ; les contes populaires maintes fois racontés empiètent parfois sur les faits historiques. Il est donc difficile de se faire une image correcte de ce que représente la vie des hommes et des femmes de cette région avant les grands changements économiques et l'avènement de l'industrie du début du XX^e siècle. Etymologiquement, le mot « Anniviers » peut être issu du latin « Anni viae » qui signifie « les chemins de l'année ». Cela illustrerait les migrations annuelles de ces habitants qui cultivent jardins, prés et vignes en plaine et remontent ensuite dans les villages de montagne. Une seconde interprétation à partir du latin « ad nives »¹, littéralement « vers les neiges », témoigne aussi

de ce mouvement de la plaine à la montagne. Les Anniviards ont longtemps vécu de polyculture. Au rythme des saisons, ils se sont déplacés afin de travailler un maximum de terres entre la plaine et la montagne. La transhumance a largement été décrite et a beaucoup interrogé les observateurs². Ceux-ci ont cherché à tracer le parcours des Anniviards, à en trouver les raisons et à observer les structures mises en place pour permettre aux familles d'effectuer ces longs déplacements. En 1906, les géographes Jean Brunhes et Paul Girardin décrivent, dans leur étude sur l'habitat dans le val d'Anniviers, un mode de vie qui paraît encore très bien établi : « En quelque saison de l'année qu'on pénètre dans l'Anniviers, on rencontre des familles entières qui montent et qui descendent avec troupeaux et ustensiles de ménage, comme si elles quittaient le pays pour toujours. »³ Ces transhumances vont diminuer jusqu'au début du

¹ CRETAZ 1979, p. 22.

² Dans la plupart des études sur le val d'Anniviers les auteurs décrivent la transhumance ; celles de GYR 1942 et de BRUNHES, GIRARDIN 1906 sont

les plus significatives.

³ BRUNHES, GIRARDIN 1906, pp. 331-332.



Transhumance, vers 1910. (Anniviers, Médiathèque Valais - Martigny)

XX^e siècle, avant de disparaître complètement vers 1960. En fait, les migrations sont courantes pour la plupart des paysans montagnards désireux d'exploiter les productions de plaine, notamment la vigne qui leur offre un produit de grande valeur, consommé à de nombreuses occasions. Le cas du val d'Anniviers est cependant particulier : « Ces migrations sont un phénomène qu'on ne retrouve pas seulement dans le val d'Anniviers, bien au contraire : tous les montagnards valaisans cultivant la vigne se voient obligés de procéder à des déplacements analogues. Ce qui distingue nettement l'Anniviard, c'est la grande quantité de biens et d'habitations qu'il possède à la plaine. »⁴ De nombreux pied-à-terre se développent à Sierre et dans ses environs et influencent l'évolution de la structure de la ville. En gardant une forte importance, la vie de quartier va

ainsi empêcher pendant longtemps le développement d'un véritable centre urbain à Sierre.

Le cas du Valais en matière de développement économique constitue un exemple de mutation lente, l'amélioration des conditions de vie ne s'étant opérée que tardivement. A Sierre, de grands changements apparaissent dès la fin du XIX^e siècle : le train atteint la petite gare de la cité en 1868 et les routes remplacent peu à peu tous les sentiers de terre, ce qui permet la montée jusqu'au val d'Anniviers non seulement des véhicules motorisés mais aussi d'un vent de modernité. Après des siècles de voyages, les Anniviards cessent donc lentement d'emprun-

ter les « Anni viae » pour s'installer à l'année dans une seule demeure. Tandis que les villages de montagne se vident au fil des décennies d'une importante partie de leur population, Sierre voit sa population augmenter. Geneviève Seppey a établi qu'en 1870 une majorité des chefs de famille immigrés à Sierre viennent du district et que, parmi ceux-ci, les Anniviards en constituent le plus grand pourcentage⁵. L'exode rural se fait ressentir sur l'ensemble de la petite ville, mais c'est surtout dans certains quartiers que la présence anniviarde laisse des traces : de manière générale, la population des différents villages d'Anniviers se regroupe en effet dans des quartiers précis de la ville.

Cette sédentarisation des Anniviards à Sierre peut être qualifiée d'atypique, car ceux-ci ont déjà investi cette ville au cours des siècles précédents, construisant des

⁴ GYR 1942, Introduction, p. XXVIII.

⁵ SEPPEY 1989, p. 96.

habitats et organisant les quartiers pour qu'il leur soit possible d'y vivre comme dans leur village durant une certaine période. Au début du XX^e siècle, dans un élan progressif, le processus de sédentarisation est déjà bien amorcé. Par vagues et selon différentes causes, on opte pour la vie citadine à un moment où le secteur secondaire commence à faire de l'ombre aux métiers liés à la terre. En 1908, c'est-à-dire à ses débuts, l'usine AIAG⁶ attire ainsi une masse conséquente d'ouvriers. Les travaux de campagne étant devenus trop peu rentables pour subvenir à leurs besoins, les Anniviards se mettent à la recherche d'autres sources de revenus. Motivés par cette nouvelle opportunité, ils décident d'abandonner leur hameau au profit du quartier urbain. Plusieurs questions se posent alors : comment s'échelonnent les arrivées entre 1900 et 1960 ? Quelle proportion d'Anniviards migrent vers la plaine pour travailler dans le secteur secondaire ? Hommes ou femmes, célibataires ou mariés, qui choisit de prendre ce nouveau tournant ? Régine Pralong a étudié l'activité double des ouvriers de l'usine qui continuent à exploiter leur terre, et plus précisément leurs vignes⁷. Qu'en est-il pour les Anniviards ? Le choix d'abandonner les villages d'Anniviars n'apparaît pas avoir pour unique motivation le travail à l'usine. Parmi les nouveaux Sierrois, beaucoup s'adonnent en

effet à d'autres activités ; les femmes forment notamment une part conséquente des nouveaux citadins, mais peu d'entre elles se retrouvent à l'AIAG. Pour quelles raisons ces Anniviards sont-ils attirés à Sierre, d'un point de vue pratique mais aussi personnel ? Entre 1940 et 1960, dernier moment où l'on recense une sédentarisation post-transhumance, comment le quartier anniviard se développe-t-il alors que la ville vit



Vue sur Sierre et le val d'Anniviars. (Anniviars, Médiathèque Valais - Martigny)

⁶ AIAG (Aluminium Industrie Aktien Gesellschaft) est une succursale de l'usine de Neuhausen. En 1963, AIAG prend le nom d'Alusuisse.

⁷ PRALONG 2008.

une période de mutation ? Est-ce que les derniers immigrants prennent encore pour domicile le quartier où leur famille a coutume de séjourner ou existe-t-il de nouveaux foyers de résidence pour cette population ?

A titre d'exemple, nous étudierons le quartier de Muraz – y compris sa partie ouest, Viouc, qui est habitée en majorité par des gens de Chandolin – et ses infrastructures. Durant les deux décennies en question, une des préoccupations de la ville de Sierre est de moderniser un quartier encore considéré comme agricole. La commune est réellement désireuse d'intégrer ce quartier à la ville et de le doter de toutes les facilités urbaines ; autrefois isolé, en surplomb du centre, le quartier finit par s'étendre et par se joindre au reste de la ville. Le livre des litiges témoigne des conflits occasionnés par l'aménagement du lieu et les intérêts des résidents du quartier. Muraz reste un lieu d'habitation pour les derniers migrants de Saint-Luc ; lorsque sont considérées par le Conseil municipal ou par le juge de commune les requêtes des habitants de Muraz, les patronymes anniviards ressortent à chaque fois, un détail qui corrobore « l'anniviardité » du lieu. La commune montagnarde prend donc à diverses reprises des initiatives pour que persiste encore une vie de village au sein de la ville.

L'implication de Saint-Luc dans son développement est d'ailleurs tout aussi importante que celle de Sierre. Les mesures qu'elle entreprend ont cependant des visées différentes : l'église, l'école, le moulin et la vigne doivent rester en état.

Une question demeure encore : qu'en est-il de la sociabilité dans ce quartier urbain à l'âme villageoise ? Muraz voit dans ses rues des Anniviards transhumants, des Anniviards sédentarisés et des Sierrois. Nous pouvons donc nous demander si ce mélange se fait sans vague ou si la ségrégation entre les divers groupes existe, comme le prétend Willy Gyr : « Les Anniviards sont restés attachés à tout ce qui est tradition, ils gardent l'unité qui caractérisait leurs ancêtres de sorte qu'actuellement encore, où tous possèdent des biens dans la plaine du Rhône, ils ne frayent qu'entre eux et ne se mêlent pas aux gens de la "contrée de Sierre". »⁸ Ces traditions auxquelles ils tiennent tant, en reste-t-il des vestiges dans ce Muraz en mutation, embarqué dans la modernité de la ville ? Tenter de réaliser le portrait de l'Anniviard, en atténuant les clichés existants et en essayant de cerner les aspects de son caractère, ses habitudes, son quotidien, permettra de mettre au jour ce qu'il reste de ses traits au sein de la ville ou plutôt de ses quartiers.

IMMIGRATION ANNIVARDE À SIERRE

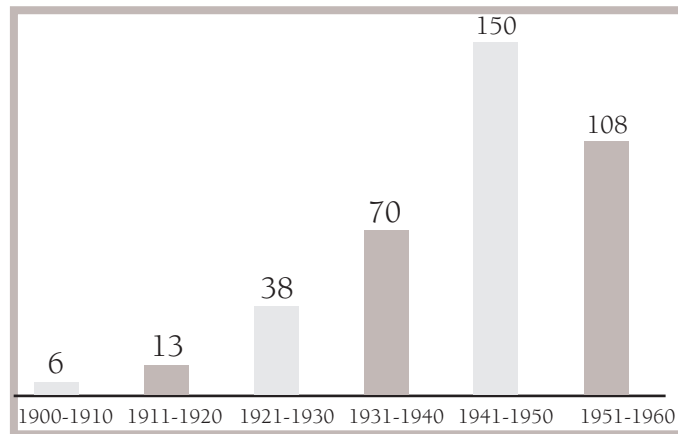
CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX SÉDENTAIRES

Données démographiques

Dans son travail sur « la zone d'attraction de main-d'œuvre de l'agglomération sierroise », Antoine Maillard affirme que « l'organisation de l'espace anniviard se modifie profondément » à partir de 1960 seulement⁹. Que se passe-t-il donc entre 1900 et 1960? D'après les sources de la commune de Sierre, jusqu'en 1930 peu de personnes quittent le val d'Anniviers pour s'installer en ville. Une plus forte vague d'immigrants anniviards afflue entre la fin de la Deuxième Guerre mondiale et l'après-guerre ; et le taux reste élevé après 1950 (voir *Tableau 1*). Au sortir de la guerre, les paysans, meurtris par la crise, partent

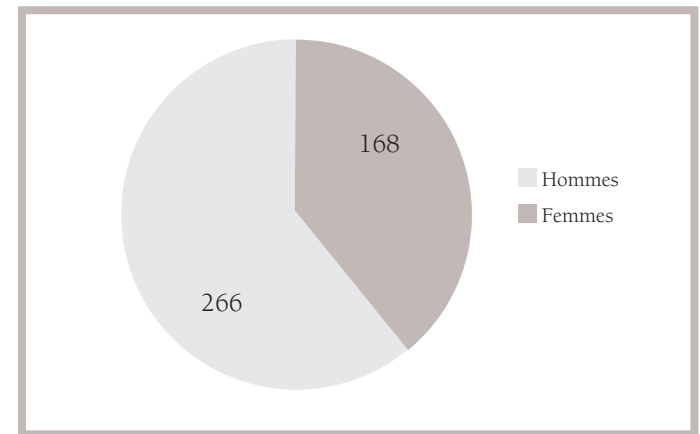
chercher des conditions de vie moins astreignantes en ville. A l'usine d'aluminium, la conjoncture économique a évidemment une influence directe sur le nombre d'emplois à pourvoir : le nombre d'embauches est ainsi plus important avant et au tout début de la guerre ; de 1940 à 1950, la demande baisse, de même que le besoin d'ouvriers ; puis beaucoup d'Anniviards sont recrutés par l'AIAG dans la dernière décennie étudiée. La plupart des inscrits au contrôle des habitants de Sierre sont des hommes, mais la proportion de femmes reste tout de même assez importante (voir *Tableau 2*), à la différence des inscriptions à la cartoθήque de l'AIAG qui comptabilise seulement 14 femmes sur 570 travailleurs anniviards. Travailler à Chippin n'attire assurément pas les femmes.

Tableau 1 : Nombre d'Anniviards inscrits au contrôle des habitants de Sierre, par décennie, entre 1900 et 1960.



(AVS, Cartothèque du contrôle des habitants)

Tableau 2 : Proportion hommes-femmes dans les inscriptions au contrôle des habitants, entre 1900 et 1960.



(AVS, Cartothèque du contrôle des habitants)

⁹ MAILLARD 1975, p. 76.

Tableau 3 : Etat civil des femmes et des hommes inscrits au contrôle des habitants, entre 1900 et 1960.

| Etat civil | Femmes | Hommes |
|--------------|------------|------------|
| Célibataires | 96 | 66 |
| Mariés/es | 59 | 193 |
| Veufs/veuves | 13 | 5 |
| Divorcés/es | 0 | 2 |
| Total | 168 | 266 |

(AVS, Cartothèque du contrôle des habitants)

En ce qui concerne l'état civil (voir Tableau 3), on remarque une première et nette différence entre les hommes et les femmes: la majorité des hommes quittent le val d'Anniviers accompagnés de leur famille, alors que les femmes célibataires sont plus nombreuses à s'établir au quartier urbain¹⁰. Ce fort taux de célibat s'explique aisément par la relative jeunesse de cette vague immigrante. Les divorcés et les veufs ne concernent quant à eux qu'une minorité de cette population d'immigrants¹¹.

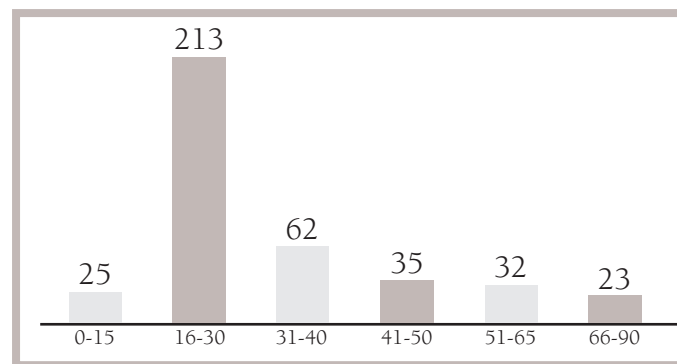
Profils particuliers

Il est clair que la population qui vient s'établir à Sierre n'est guère âgée. Plus des trois-quarts des personnes ont moins de 40 ans et plus de la moitié sont âgées de 16 à 30 ans (voir Tableau 4)¹². Ces dernières sont en

¹⁰ Dans la cartothèque, les femmes mariées sont inscrites sur la même carte que leur époux. Seules les veuves et les femmes célibataires ont une carte individuelle.

¹¹ Jusqu'à la fin des années 1960, les divorces sont difficilement

Tableau 4 : Age lors de l'inscription au contrôle des habitants de Sierre, entre 1900 et 1960.



(AVS, Cartothèque du contrôle des habitants)

effet les plus susceptibles de se sédentariser, car elles deviennent à ce moment-là indépendantes, cherchent à fonder une famille ou à entrer dans la vie active. Alors que l'industrialisation bat son plein en Valais, Sierre attire cette jeunesse en quête d'une situation plus stable et économiquement plus intéressante.

La variété des professions offertes en ville ayant évidemment un impact non négligeable sur la sédentarisation en plaine, il est intéressant d'étudier vers quels secteurs les personnes actives, c'est-à-dire entre 16 et 65 ans, se dirigent (voir Tableau 5).

Près de la moitié des femmes figurent dans la catégorie professionnelle des « ménagères », autrement dit des femmes au foyer. Les obligations de ces femmes ne se limitent cependant pas aux tâches quotidiennes de la maison; suivant les propriétés familiales, elles

acceptés partout en Suisse, sauf faute légale reconnue; les personnes divorcées représentent donc des exceptions.

¹² A noter que parmi les 390 inscriptions étudiées, quarante-quatre n'indiquent pas l'âge des personnes.

doivent aussi assumer les travaux agricoles et viticoles. Les femmes inscrites comme « employée de maison » ou « bonne » sont des ménagères au service d'un tiers, autre qu'un parent. En principe, elles sont logées par leur employeur. Dans le secteur des services, les emplois sont diversifiés; on y trouve les infirmières, institutrices, sages-femmes, couturières, blanchisseuses, commerçantes, employées de bureau, concierges ou encore les religieuses. Excepté les ménagères, toutes les femmes enregistrées au contrôle des habitants lors de leur arrivée sont célibataires.

Les femmes qui occupent des postes à l'AIAG sont réparties dans trois domaines: le bureau, le ménage ou le travail de production à l'usine. Cependant, ces quelques femmes employées à l'usine entre 1912 et 1960 ne l'ont apparemment pas été dès leur arrivée à Sierre, car le contrôle des habitants n'inscrit aucune femme comme employée à l'AIAG. Il se peut également qu'elles ne se soient pas établies sur la commune de Sierre, ou alors à une date antérieure à 1900.

Chez les hommes, les chiffres attestent que le secteur secondaire occupe le plus de personnes, avec 130

Tableau 5 : Professions exercées par les femmes inscrites au contrôle des habitants, entre 1900 et 1960.

| Emplois des femmes | Mariées | Veuves | Célibataires |
|---------------------------------|-----------|-----------|--------------|
| <i>Ménagère</i> | 46 | 10 | 15 |
| <i>Employée de maison/bonne</i> | 0 | 0 | 26 |
| <i>Employée d'hôtel</i> | 0 | 0 | 26 |
| <i>Commerçante</i> | 0 | 0 | 2 |
| <i>Employée dans le textile</i> | 0 | 0 | 3 |
| <i>Concierge</i> | 0 | 0 | 1 |
| <i>Veilleuse de nuit</i> | 0 | 0 | 1 |
| <i>Employée de bureau</i> | 0 | 0 | 1 |
| <i>Institutrice</i> | 0 | 0 | 1 |
| <i>Infirmière-nurse</i> | 0 | 0 | 5 |
| <i>Religieuse</i> | 0 | 0 | 5 |
| Total | 46 | 10 | 86 |

[AVS, Cartothèque du contrôle des habitants]

personnes sur un total de 247. A l'heure de l'industrialisation, rien d'étonnant que l'employeur principal soit l'usine d'aluminium de Chippis, et que la majorité des hommes se range du côté des ouvriers (voir Tableaux 6 et 7). Toutefois, alors que l'agriculture est en voie de disparition en Suisse, un bon quart des immigrants anniviards travaillent toujours la terre lors de leur arrivée à Sierre¹³. La viticulture est l'activité la plus importante, mais seuls quelques hommes vivent uniquement de leur vignoble. Le tableau ci-dessous n'indique d'ailleurs pas la double activité d'un grand nombre d'ouvriers ; selon les indications de la cartothèque, quinze personnes ont une activité annexe dans le travail des champs. Quant au secteur des services, il est de moindre importance, puisqu'il n'emploie que trente-six personnes. Dernier élément : à la différence des femmes, les hommes ne semblent pas être influencés par leur statut civil dans le choix du travail.

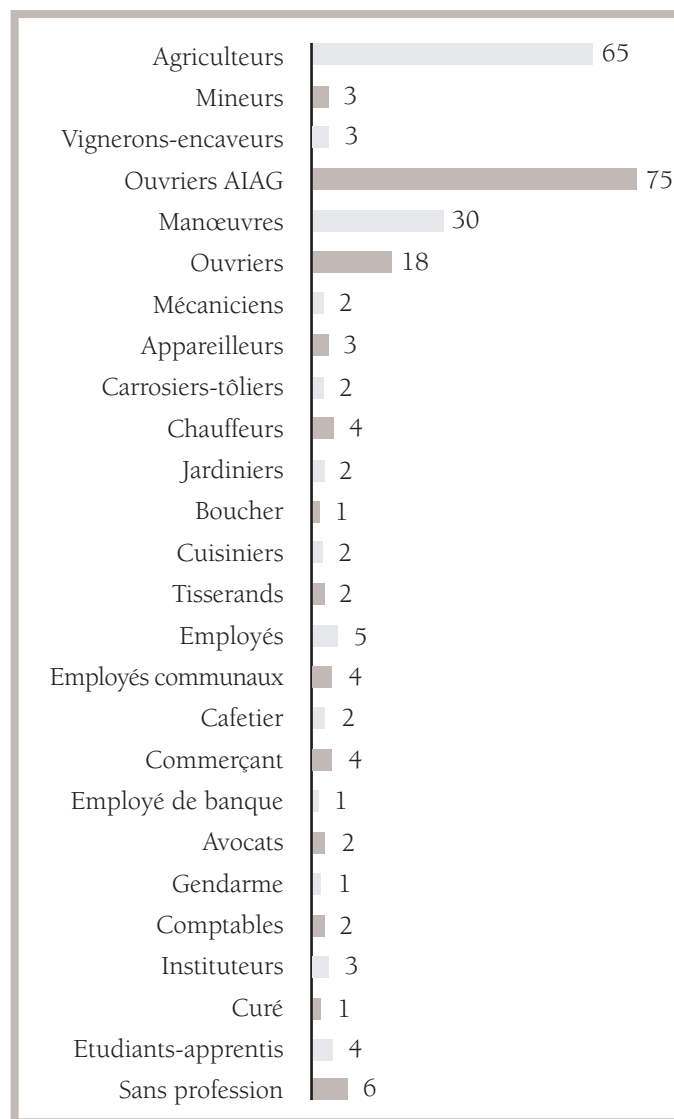
Tableau 6 : Professions exercées par les hommes inscrits au contrôle des habitants, entre 1900 et 1960.

| Emplois des hommes | Nombre |
|--------------------|------------|
| Secteur primaire | 71 |
| Secteur secondaire | 130 |
| Secteur tertiaire | 36 |
| Autres | 10 |
| Total | 247 |

(AVS, Cartothèque du contrôle des habitants de la commune)

¹³ Il est cependant fort probable que ceux-ci aient peu à peu cessé leurs exploitations familiales pour se ranger du côté des métiers liés à

Tableau 7 : Détails des emplois exercés par les hommes dans les différents secteurs.



(AVS, Cartothèque du contrôle des habitants de la commune)

l'industrie, qui leur apportent davantage de sécurité.

LES ANNIVIARDS DANS LES AGGLOMÉRATIONS SIERROISES

Afin de cerner les destinations les plus prisées des Anniviards à Sierre et de nous pencher ensuite sur le quartier le plus représentatif, il importe à présent d'étudier comment cette population s'établit en ville.

Répartition par quartier

Les données relevées dans la cartothèque du contrôle des habitants de Sierre nous indiquent qu'une partie non négligeable d'Anniviards résident dans des quartiers autres que ceux considérés comme « Anniviards », c'est-à-dire autres que Muraz, Villa, Borzuat, Tservetta, Viouc et Glarey. C'est notamment le cas d'un certain nombre de femmes employées de maison ou de l'hôtellerie, qui habitent chez leur employeur, et les religieuses. Muraz reste toutefois le quartier le plus convoité par les Anniviards : un cinquième des personnes inscrites au registre s'y installent entre 1900 et 1960. Le quartier de Villa demeure également une destination passablement choisie, tout comme celui de Borzuat, de Tservetta et de Glarey, parmi les lieux de résidence en plaine. Pour ce qui est des nouveaux quartiers, cinq secteurs ont été délimités¹⁴ : à l'est jusqu'à la gare se trouve le quartier du Bourg (1) ; ensuite Beaulieu,

sommet de l'artère principale de Sierre, englobe les quartiers de la Monderèche (2) et de Cuchon (3), dans la partie ouest de la ville, au sud de Villa ; enfin, plus au sud sont établis les quartiers de l'Industrie (4) et de Géronde (5), proches des rives du Rhône mais également de la succursale sierroise de l'usine de Chippis. La ville ayant considérablement changé de visage ces dernières

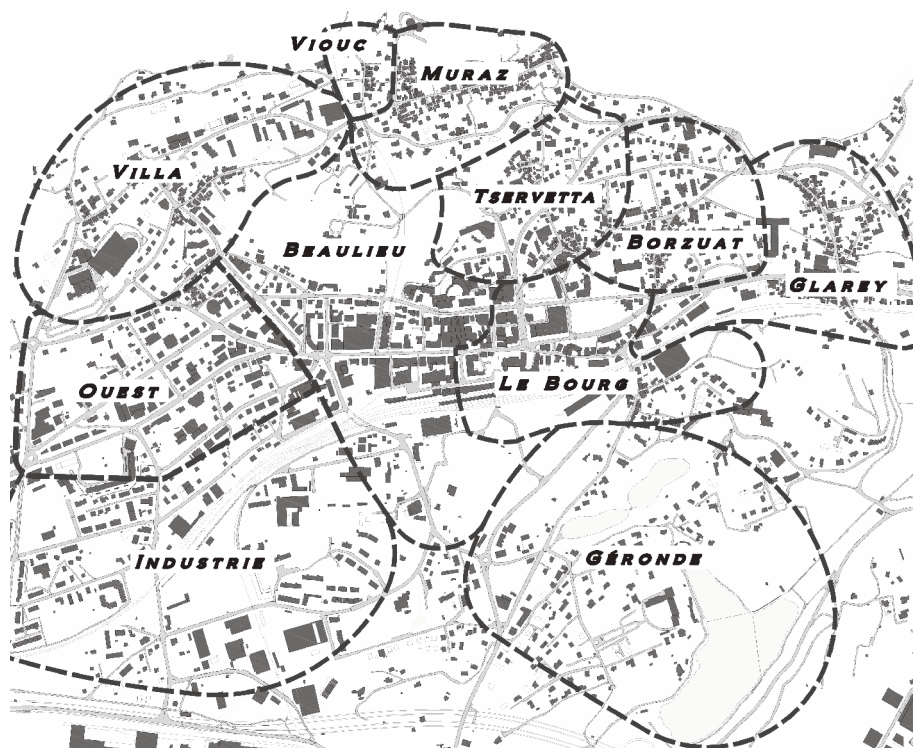


Carte de Sierre indiquant le nombre exact d'habitants anniviards par rue, entre 1900 et 1960.
(Carte établie à partir des données de la Cartothèque du contrôle des habitants)

¹⁴ Découpage des quartiers selon ZWISSIG, MATHIER 1978, pp. 28-29.

années, il est cependant difficile de fixer des limites absolument pertinentes à ces quartiers.

A titre de comparaison, la carto-thèque de Chippis permet aussi de déterminer les choix de quartier des Anniardiards. Bien que cette source comprenne plus de 20 % d'inconnus, les conclusions sont identiques : Muraz ressort nettement comme étant le quartier le plus « anniardiard », suivi de Villa, Tservetta, Borzuat et Glarey.



Carte de Sierre indiquant le découpage des quartiers de référence.

A chaque village anniardiard son îlot citadin

Depuis janvier 2009, le val d'Anniardiards ne forme plus qu'une seule commune. Avant cette date, il en comptait six : Chandolin, Saint-Luc, Grimentz, Saint-Jean, Ayer et Vissoie. A Sierre, lors des transhumances, les habitants de ces communes se regroupaient dans des quartiers bien délimités ; l'origine influençait la direction vu que les biens se transmettaient essentiellement

par héritage. Au début du XX^e siècle, les communes anniardiardes possèdent toujours un quartier de prédilection, mais celui-ci ne se démarque déjà plus autant des autres choix de résidence. Willy Gyr établit ainsi la répartition des Anniardiards dans la ville¹⁵ : à l'ouest, Noës¹⁶ abrite les habitants de la commune de Saint-Jean ; plus à l'est, le secteur de Villa et de Saint-Ginier est occupé par les gens de Grimentz, Vissoie, Saint-Jean et Mission ; le village de Saint-Luc se loge à Muraz, au nord de la ville ; celui de Chandolin à Viouc, attenant à Muraz ; à l'est de la ville, quelques Anniardiards, principalement des Luquérand, se partagent Glarey avec un bon nombre de Valaisans germanophones établis à Sierre. D'ouest en est, les Anniardiards se sont ainsi installés dans des espaces à l'abri du Rhône, autour des habitations déjà existantes.

¹⁵ GYR 1994, pp. 41-45. Bernard Crettaz ajoute Tservetta, au centre-ville, comme résidence secondaire des gens de Saint-Jean : voir CRETZAZ 1979, p. 30.

¹⁶ L'intégration de Noës à la commune de Sierre ne s'est faite qu'ultérieurement, de même que celle du village de Granges.

Les données de la cartothèque apportent quelques indications supplémentaires et complémentaires à l'étude de Willy Gyr. Dans le cas de Saint-Jean, nous relevons une tendance à aller vivre à Villa, en second choix à Tservetta et dans le quartier de l'ouest. Le nombre de nouveaux habitants recensés pour les communes de Grimontz, de Chandolin et de Vissoie ne s'élève qu'entre trente-quatre et trente-neuf personnes, ce qui témoigne d'une émigration peu importante. Les gens de Grimontz ont toujours tendance à se diriger vers Villa et Tservetta ; ceux de Chandolin ont une nette préférence pour Muraz et Viouc (qui n'accueille d'ailleurs que les Chandolinards) ; quant à ceux de Vissoie, c'est également sur Villa que la plupart jettent leur dévolu. Entre 1900 et 1960, un quart des Anniviards installés à Sierre viennent de Saint-Luc¹⁷ ; la plupart d'entre eux habitent Muraz ou, en second choix, Glarey. Enfin, pour la commune d'Ayer, qui observe le plus grand nombre d'émigrants à Sierre de 1900 à 1960, on constate trois pôles d'attraction : Villa, Borzuat et Tservetta. Si les Anniviards ne se sédentarisent donc plus toujours dans « leur » quartier, généralement ils optent tout de même pour un secteur anniviard, choisi en fonction de la propriété acquise ou héritée, et du quartier de l'épouse¹⁸. En prolongement de Villa, l'ouest de Sierre connaît une importante vague d'immigration anniviarde entre 1900 et 1960. Un certain nombre de nouveaux venus s'installent dans le quartier de l'Industrie pour se rapprocher de l'AIAG, d'autres à Géronde, proche de l'usine de Chippis. En décrivant Sierre, Elie Zwissig découpe la ville en trois parties : « Il y a le Sierre la ville, le Sierre du béton et il y a le Sierre des villages en bois, des villages anniviards. Zervettaz, Borzuat, Villa, Muraz, les Hauts de Glarey sont autant de quartiers bien scellés à la ville, il est vrai, mais où



Quartier de Borzuat, 1904. (Association Edmond Bille, Médiathèque Valais - Martigny)



Quartier de Villa, 1904. (Association Edmond Bille, Médiathèque Valais - Martigny)

¹⁷ Entre 1888 et 1960, Saint-Luc connaît le plus grand taux de départ : 75,5 % de la population a quitté le village. Voir GYR 1994, p. 16.

¹⁸ Tant qu'ils gardent leur domicile officiel au village d'origine,

les Anniviards fréquentent plutôt des gens des alentours, ce qui favorise les mariages entre eux, et donc perpétue l'installation dans les quartiers anniviards.

souffle toujours le vent des tribus. Ce Sierre-là, ce sont les gens d'Anniviards qui l'ont construit à leur image, à l'image de leur haute vallée. »¹⁹ « Le Sierre la ville » dessine peu à peu son centre dans le quartier de Beaulieu, longtemps resté un lieu de commerce important²⁰. Les Anniviards élisent facilement domicile dans ce lieu populaire, où les bâtisses ont un aspect solide et moderne. On y trouve le Grand Hôtel Bellevue et le château des Vidomnes. Il s'agit

du plus vieux quartier sierrois, autour duquel s'aggloméreraient la ville médiévale; les grands noms sierrois y ont élu domicile.

Il n'y a pas de doute quant à ce qu'affirme Henri Maître: « Sierre est une ville née de ses diversités: c'est une réalité bien vivante et une longue histoire. »²¹ Cette réalité se ressent de quartier en quartier, une vie se déroule au sein de chacun d'entre eux.

MURAZ : DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOCIABILITÉ, DE 1940 À 1960

LE QUARTIER, SOUS L'ŒIL DE SIERRE ET DE SAINT-LUC

Muraz est probablement le quartier le plus représentatif de la présence anniviarde, par sa population et sa structure; ce qui lui confère le mérite d'être spécialement étudié dans ce travail. Sur les photographies du début du XX^e siècle, ce quartier se reconnaît à sa rue bordée de modestes maisons et de granges en bois. Vu de la plaine, il ressemble à un hameau en surplomb de la ville.

Au départ, les habitants d'un seul village peuplent ses ruelles: ceux de Saint-Luc. Parallèlement, Viouc²² connaît la même situation: il est uniquement habité par des gens de Chandolin. Les autres quartiers ne possèdent pas



Quartiers de Tservetta et Muraz, vers 1900. (Vieux-Monthey, Médiathèque Valais - Martigny)

¹⁹ ZWISSIG, MATHIER 1978, p. 13.

²⁰ On peut d'ailleurs observer encore aujourd'hui, dans les murs bordant la rue du Marché, les boucles métalliques où était attaché le bétail destiné à la vente.

²¹ MAÎTRE 1985, p. 9.

²² Ce quartier est souvent considéré comme appartenant à Muraz, à tort, car les occupants des deux villages, peut-être à cause d'une vieille rivalité de voisinage, se distinguent très nettement.

une telle homogénéité : Villa, Borzuat, Tservetta et Glarey regroupent des Anniviards de plusieurs communes. Au fil du temps, la place du foyer dépendant souvent de l'héritage et les familles s'établissant parfois dans le quartier de la conjointe, les habitants des différents villages se mélangent de plus en plus. Saint-Luc garde cependant un contact fort avec son pied-à-terre sierrois ; il le surveille et entreprend son développement, de telle manière qu'on parle même d'« un second Saint-Luc »²³. La structure du quartier, avec ses constructions en ligne de part et d'autre de l'église, est d'ailleurs identique à celle du village de montagne.

En faveur d'une communauté qu'il considère comme la sienne, Saint-Luc pousse parfois la ville de Sierre à intervenir dans le développement du quartier. Plusieurs sources attestent en effet de différentes démarches entreprises par le village pour ses citoyens de passage en plaine. Entre 1940 et 1960, lorsque la transhumance touche à son terme, les habitants de Saint-Luc se sédentarisent au village ou y retirent leurs papiers pour les déposer à Sierre. Qu'en est-il donc des infrastructures mises en place au siècle précédent et destinées aux Anniviards lors de leur séjour à Sierre ? Que subsiste-t-il de ces institutions luquérandes dans le quartier citadin ?

L'école de Saint-Luc à Viouc

Lors des déménagements saisonniers, les villages anniviards se vident. Les familles ne sont pas les seules qui remuent ; elles sont suivies par les deux personnes responsables de leur instruction : le régent et le curé : « *A l'école, on allait à Grimentz, mais en ce temps-là tout le monde déménageait. Et alors, l'instituteur, il venait en bas.* »²⁴ Au début du XX^e siècle, la scolarité devient une priorité pour l'Etat qui contrôle désormais le bon déroulement de l'enseignement. Les villages anniviards ayant l'habitude de



Village et champs de seigle à Saint-Luc, vers 1930. (Charles Krebsler, Médiathèque Valais - Martigny)

déménager l'école en même temps que la population, il est établi que les enfants sont autorisés à manquer les cours durant le déplacement d'un domicile à l'autre²⁵, mais la durée est limitée afin que les enfants profitent au maximum de l'instruction publique. Cette situation concerne toutes les communes anniviardes. Chaque quartier de Sierre possède deux petits locaux pour y loger l'école des garçons et celle des filles. Les enfants des différentes communes ne se mélangent pas ; pour suivre le cursus amorcé au village d'origine, il faut changer de quartier si l'on n'habite pas dans celui qui abrite l'école du domicile anniviard. Les enfants de Grimentz suivent la classe à Villa, de même que ceux d'Ayer ; les écoliers de Saint-Jean et de Vissoie se rendent à Tservetta, où se trouvent leurs bâtiments scolaires respectifs ; l'école de Saint-Luc, souvent appelée « l'école de Muraz », ne se situe en réalité pas à Muraz, mais dans les hauts de Viouc, non loin de celle de Chandolin.

²³ GYR 1942, p. 41.

²⁴ Toutes les retranscriptions des entretiens oraux utilisées dans cet article restent anonymes. L'emploi de l'italique les distingue des

autres citations.

²⁵ MONNIER 1935, p. 381. Il parle de deux à trois jours sans école.

L'entretien et les frais d'intendance de l'école de Saint-Luc sont naturellement à la charge de la commune. Dans l'inventaire des archives de la Commune et Bourgeoisie de Saint-Luc figure par exemple, pour 1912, une lettre du Département de l'instruction publique faisant rapport des éléments à améliorer dans l'école primaire des filles de Muraz : l'éclairage est inapproprié, la taille de la salle insuffisante et les alentours mal entretenus²⁶.

Ce lieu public est aussi utilisé pour toutes les réunions du village. De plus, sachant que les enfants n'y sont présents qu'une courte période dans l'année, il est également mis à disposition d'autres sociétés. La société de tir de Muraz en témoigne : « Séance tenue au nouveau local, école des garçons de la commune de Saint-Luc, au moulin, vue la vente par la société de chant de l'ancien local. »²⁷

En octobre 1954, des transformations de l'école sont prévues, et le Département de l'instruction publique donne son accord. Au début 1955, on parle également de réfection de la toiture. Un an plus tard, le projet se confirme, avec des corrections dans l'aménagement des salles et l'ajout d'installations sanitaires. Un devis de l'architecte parvient à la commune²⁸ qui obtient par la suite une augmentation de la participation de l'Etat²⁹. Or, en 1957, dans les protocoles du Conseil municipal de Sierre, une décision annonce : « Démolition de l'école de Saint-Luc à Viouc : La commission demande au Conseil d'autoriser la démolition de cet immeuble par le personnel des T. P. pour occuper la main-d'œuvre pendant l'hiver. »³⁰ Entrepren-on donc des modifications sur un édifice qui sera détruit en 1957 ? Non, en fait les transformations discutées dès 1954 ne concernent pas les salles de classe situées à Viouc : au moment de la destruction de 1957,

la commune de Saint-Luc a déjà déplacé son école dans un bâtiment situé en face de l'église de Muraz. Les salles situées anciennement « au moulin » semblent avoir été fonctionnelles jusqu'en 1943. Entre cette date et 1954, elles sont déplacées dans un local probablement préexistant et propriété de la commune de Saint-Luc, qui plus est au centre du hameau. En 1962, le Département de l'instruction publique mentionne la fin proche de la remise à neuf des nouveaux locaux : « Attendu qu'en vertu de la décision précitée, pour les travaux de construction de bâtiments scolaires achevés ou en voie d'achèvement... »³¹ A la fin des années 1950 et au début des années 1960, cette école n'est plus exclusivement fréquentée par des Luquérand, les migrations tendant alors à disparaître, mais la commune de Saint-Luc continue malgré tout à s'impliquer dans les travaux. Selon le témoignage d'un des derniers transhumants, vers le milieu des années 1960, l'école primaire demeure à Saint-Luc et les personnes qui déménagent encore sont scolarisées à Sierre : « *L'école restait en haut parce qu'il y avait déjà les premiers hôtels, les restaurants et tout ça, et puis les gens, ils restaient... Ils n'étaient plus nomades, alors ils nous faisaient aller à l'école à Sierre, [...] à Borzuat.* »

L'église au milieu du village

Entre 1955 et 1962, d'autres projets occupent la commune anniviarde et s'ajoutent à la rénovation de l'école. L'aménagement d'une cour de récréation et d'une salle de gymnastique au centre de Muraz, aux alentours de l'église, est décidé. Un certain nombre de missives témoignent de ces travaux³². Le projet de la commune, « greffé avec la rénovation de l'école de Muraz »³³, se destine à l'école,

²⁶ AEV, Registre de Commune et Bourgeoisie de Saint-Luc, P 651.

²⁷ AT, Protocoles de la société de tir L'Avenir de Muraz, séance du 19 mars 1943. Le lieu « au moulin » réfère à un bâtiment situé à Viouc.

²⁸ AEV, Registre de Commune et Bourgeoisie de Saint-Luc, P 738.

²⁹ *Idem*, P 3.

³⁰ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 28 janvier 1957, n° XVIII.

³¹ AEV, Commune et Bourgeoisie de Saint-Luc, P 739, 3.

³² AEV, Registre de Commune et Bourgeoisie de Saint-Luc, P 722 à P 732.

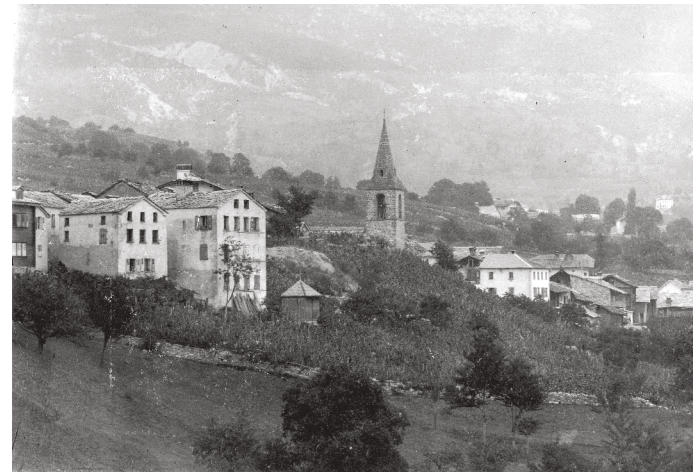
³³ *Idem*, P 728.

mais probablement aussi au reste du quartier qui bénéficie ainsi d'une zone publique. Cela apparaît dans une lettre de 1958 adressée à l'architecte: «L'aménagement de la place de la chapelle à Muraz a été décidé par notre assemblée primaire du 17 janvier passé...»³⁴ La mention de cette place se retrouve dans les séances du Conseil municipal de Sierre, auquel la commune de Saint-Luc demande une participation financière: «Demande de la commune de Saint-Luc: Pour l'octroi d'une participation de la part de la commune de Sierre, aux frais d'aménagement d'une place à Muraz»³⁵; aucun lien n'est précisé avec l'école. Dans cette affaire, la commune de Sierre est citée à titre d'investisseur, toutefois celle-ci ne désirant pas devenir responsable de la maintenance de cette place, elle décide de limiter sa participation financière: «Aménagement de la place vers l'église de Muraz: La commission estime que l'offre peut être retenue sous forme de promesse d'achat de la parcelle (environ 130 m²) mais avec servitude de passage au nord-ouest, jusqu'à la rue de la chapelle, prix à offrir 2500 fr. acte à passer lorsque la place sera aménagée. M. F. Zufferey peut se déclarer d'accord, il demande cependant comment sera prévu l'entretien. M. Bonvin de lui répondre, que l'entretien se résumera à peu de chose.»³⁶

Cette place sert évidemment aussi les intérêts de la chapelle de Muraz, qui bénéficie ainsi d'un espace pour les rassemblements religieux. Notons que la construction de la chapelle Saint-Martin a commencé en 1854³⁷, à la suite de l'accord de l'évêque qui stipulait: «Les habitants de Muraz se chargeront de la construction et de l'entretien. Ils procureront le mobilier sacré et le conserveront.»³⁸ A cette époque, à Sierre, en raison d'une majorité de

personnes germanophones, aucune messe n'est célébrée en français. Les habitants de Saint-Luc, qui tiennent à leur culte dominical, décident donc d'y remédier en érigeant leur propre lieu de prière. La commune de Chandolin a également le droit d'utiliser les lieux, selon un accord avec Saint-Luc; chaque village amène cependant son propre curé. L'église restera toujours une préoccupation pour la commune de Saint-Luc, qui la dotera au fur et à mesure des agencements devenus indispensables (sanitaires dans la cure, etc.)³⁹.

Dans les années 1950, l'instruction et la pratique religieuse demeurent des éléments centraux pour la commune anniviarde, même si la population est de moins en moins nombreuse à descendre au quartier urbain. Saint-Luc y garde un pied-à-terre et essaie d'y maintenir une vie sociale pareille à celle du village.



Muraz, vers 1908. (Mercier, Médiathèque Valais - Martigny)

³⁴ AEV, Registre de Commune et Bourgeoisie de Saint-Luc, P 730.

³⁵ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 24 septembre 1956, n° XVIII.

³⁶ *Idem*, 28 janvier 1957, n° XVIII.

³⁷ *Eglise Saint-Martin, Muraz* [plaquette publiée à l'occasion de la restauration de l'église] 1988, p. 5.

³⁸ *Idem*, p. 23.

³⁹ AEV, Registre de Commune et Bourgeoisie de Saint-Luc, P 747 et 747 bis, n° XVIII.

MODERNISATION DU QUARTIER URBAIN

Politiquement, Muraz fait partie de la commune de Sierre. L'administration municipale de la ville examine les mises à l'enquête, considère les travaux de réfections et d'améliorations de la voie publique ; c'est elle qui, au final, décide des services à offrir à ses habitants. Elle possède ainsi un rôle non négligeable dans le développement du quartier⁴⁰.

Egouts et eau courante

Entre 1940 et 1960, les réseaux d'eau et d'égouts sont progressivement aménagés dans toutes les parties de la



Rue de Muraz, vers 1908. [Jullien Frères, BGE, Centre d'iconographie genevoise]

ville. En parcourant les protocoles des séances du Conseil municipal de Sierre, nous remarquons les différentes mesures allant dans ce sens. Il y a un intérêt indéniable de la part des habitants à se relier au réseau. Dans les mises à l'enquête, on discute notamment des problèmes du raccord. En 1940, les transformations peuvent se faire en accord avec un voisin ; c'est ce qu'en déduit le Conseil municipal à la suite d'une requête d'un privé : « Les réparations intérieures sont autorisées ; quant au raccordement à l'égout, il y a lieu d'aviser l'intéressé d'avoir à s'entendre avec le voisin pour l'introduction des égouts dans la conduite privée de celui-ci. »⁴¹ Toutefois, le fait de devoir s'accorder entre voisins ne se fait pas sans problème. A la fin 1939 par exemple, on retrouve dans les affaires à la charge du juge de commune un différend opposant des Anniviards sédentaires et nomades au sujet d'une conduite d'eau. Le différend se conclut par cet accord : « La partie S. concède à MM. D. et C. une servitude de passage de conduite d'eau souterraine sur son terrain à Viouc s/Muraz-Sierre, en faveur de fonds dormants de M. C. de P. à Viouc-Muraz-Sierre et de la cure de Chandolin. »⁴² Au début des années 1940, l'agencement du réseau n'est pas prévu systématiquement par la commune, la mise en service de l'eau et des égouts se fait encore au cas par cas. Si un propriétaire formule une demande de raccord et que les lieux ne bénéficient pas de conduites déjà en place, le Conseil municipal n'assure pas ce

⁴⁰ Comme souvent les décisions en faveur de Muraz concernent également son petit voisin, Viouc, nous considérerons au même titre les changements qui touchent celui-ci.

⁴¹ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 12 décembre 1940, n° XVII.

⁴² AVS, Protocole de Cour, 17 novembre 1939.

service; c'est le cas pour Viouc: « Il y a toutefois lieu de le rendre attentif au fait que la commune ne peut prendre aucun engagement quant à l'aménagement des voies d'accès et des égouts, d'autre part en ce qui a trait à l'installation de l'électricité il devra se mettre en rapport avec les P. J. »⁴³

En 1943, suite à la requête d'un privé, on entreprend de tirer une conduite depuis le nord de la ville jusqu'à Muraz pour la pose d'une hydrante au quartier: « Le Conseil est en principe d'accord de prolonger l'égout de la Villa Flora; il y a lieu de liquider la chose avec les P. J. »⁴⁴ Quelques années plus tard, la commune de Sierre investit dans un réseau encore provisoire à Viouc: « La dépense pour l'eau atteindrait 3150 fr., pour les égouts 1900, soit au total 5050 fr. environ. Le Conseil est d'accord de mettre ces travaux en soumission. »⁴⁵ Enfin, dans les années 1950, les services industriels semblent entreprendre des travaux d'aménagement généraux à Muraz, mais non sans obstacle car certains propriétaires s'y opposent: « M. Bonvin signale que les S. I. sont à la hauteur de la grange-écurie de M. G. Zufferey à Muraz avec leur canalisation, or ce dernier ayant formulé un recours à l'Etat, s'oppose à la traversée de sa propriété. »⁴⁶ Les constructions qui abritent le bétail des paysans, et qui par conséquent ne nécessitent pas l'installation d'une conduite comme pour les habitations, empêchent le bon déroulement des travaux. C'est pourquoi, en 1953, le Conseil municipal se montre encore réticent quant aux investissements à accorder au quartier: « M. Salzmann est aussi d'avis qu'il ne faut pas compliquer les choses, il s'agit d'un quartier agricole, qu'il convient de traiter comme tel. M. Dellberg s'il est bien du même avis, relève qu'il faudra cependant ne pas perdre la question de la canalisation. Admis. »⁴⁷

⁴³ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 16 avril 1942, n° XII.
Aucune indication ne permet de savoir ce que signifie l'abréviation P. J.
Elle désigne probablement les services industriels de l'époque.
⁴⁴ *Idem*, 20 mai 1943, n° XIII.



Fontaine de Muraz, avril 1909. (Association Edmond Bille, Médiathèque Valais - Martigny)

⁴⁵ *Idem*, 28 octobre 1946, n° XIV.
⁴⁶ *Idem*, 28 avril 1953, n° XVI.
⁴⁷ *Idem*, 28 décembre 1953, n° XVI.

L'école de Saint-Luc détruite peu avant 1960 était située « au moulin », proche d'un réservoir de la ville. Une roue à eau se trouvait sur le flanc du bâtiment. Cet espace public rassemblait quotidiennement les Luquérand qui venaient y puiser la quantité d'eau nécessaire au foyer. Une fois le réseau d'eau aménagé dans presque tout le quartier, cette infrastructure traditionnelle et publique devient inutile ; les deux moulins du quartier, construits en 1855⁴⁸, sont vendus en 1953⁴⁹.

Assainissement du quartier

La commune ne peut pas ignorer l'aménagement du quartier. Dans un premier temps, elle s'implique de manière ponctuelle. Elle aide financièrement quelques particuliers afin de moderniser les constructions privées, tout en exigeant parfois des changements de plan : « Il y a lieu de demander à l'intéressé de modifier son projet dans ce sens qu'au lieu d'une terrasse il soit prévu un toit avec pente. »⁵⁰ Puis, une fois que quelques transformations sont engagées, elle cherche à remettre à neuf au complet, profitant de favoriser un meilleur aspect des bâtiments. On s'applique également à faire circonscrire les dépôts de fumiers – les « fumassières » – afin d'assainir la voie publique : « Il y a lieu de proposer à l'intéressé de construire le chalet complètement à neuf étant donné que la chambre existante est en mauvais état. [...] La clôture de la fumassière par un mur en béton sera exigée. »⁵¹

Lors des mises à l'enquête, les mesures visant des passages accessibles sont vérifiées. Le respect de ces normes provoque d'ailleurs quelques conflits entre les propriétaires désireux d'effectuer des transformations : « M. Z. et M^{me} A. pour l'hoirie A. s'engagent à modifier immédiatement leur construction, nature bûcher sis à l'est de la grange B. et Y,

de manière à établir au droit de la fenêtre est de l'écurie un couloir d'une largeur de 50 cm côté mur et l'évasant pour arriver à une largeur de un mètre à l'extrémité est du bûcher. »⁵²

Grand propriétaire à Muraz, la commune de Saint-Luc se voit accorder un financement pour l'asphaltage de la place de la Crettaz, proche de l'église. Quoique destinée à un privé, cet investissement financier profite déjà à la communauté : « Comme cette place est propriété privée, pour ne pas créer un précédent, il est décidé de subventionner ce travail à raison de 300 fr. ; l'exécution incombant en principe aux propriétaires. »⁵³ D'autres aménagements destinés à la communauté sont encore entrepris ou prévus, mais ils gardent une envergure modeste : couverture d'un bassin⁵⁴, réhabilitation de la route principale avec demande de participation aux propriétaires environnants⁵⁵. Outre la rénovation des bâtiments symboles de la vie sociale du quartier, les gens de Saint-Luc s'inquiètent de l'aménagement de la voie publique. Le désir d'améliorer le territoire urbain occupe Sierre autant que Saint-Luc, bien que tout choix repose sur les décisions de la ville. En 1948, une société de laiterie de Saint-Luc marchande avec la commune et lui cède une parcelle en échange de l'aménagement d'une route : « Cette société serait disposée à céder à la commune gratuitement une parcelle de terrain à Muraz, à condition que la municipalité s'engage à prendre à sa charge la construction de la route qui relierait la rue centrale au chemin des morts dit des "Gouilles". »⁵⁶ La ville de Sierre a évidemment tout intérêt à travailler en accord avec la population de Saint-Luc qui constitue une part importante des propriétaires à Muraz. Les projets de routes foisonnent dans cette période et une aide financière externe est bienvenue.

⁴⁸ AEV, Registre de Commune et Bourgeoisie de Saint-Luc, P 68 et 68 bis.

⁴⁹ *Idem*, P 683 et P 684 [récépissés pour la vente des deux moulins].

⁵⁰ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 12 décembre 1940, n°XII.

⁵¹ *Idem*, 12 septembre 1941, n°XII.

⁵² AVS, Protocole de Cour, 21 juin 1939.

⁵³ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 6 octobre 1944, n°XIII.

⁵⁴ *Idem*, 31 mars 1942, n°XII.

⁵⁵ *Idem*, 26 mai 1944, n°XIII.

⁵⁶ *Idem*, 14 septembre 1948, n°XIV.

En 1949, un incendie ravage une partie de Muraz et provoque une sérieuse remise en question des aménagements publics. On envisage une reconstruction partielle du quartier : « M. le Président fait un petit exposé duquel il ressort que 17 granges et 3 remises ont été détruites. [...] Il s'agira maintenant d'examiner la situation en vue de reconstruire ce quartier, il pense qu'au point de vue technique cette tâche incombe à la commission des Travaux Publics... »⁵⁷ Dès lors, les projets de reconstruction du quartier occupent de manière récurrente le Conseil municipal. Plusieurs problèmes sont soulevés. Tout d'abord, un budget considérable est nécessaire pour les futurs travaux : « Il est évident que les frais de reconstruction représenteront une somme d'une certaine importance, il faut cependant tenir compte que les propriétaires auront alors des immeubles neufs et mieux conditionnés. Par ailleurs, il s'agit d'un grand nombre de copropriétaires, qui subissent de ce fait, en règle générale, des pertes de peu d'importance et encore devrait-on connaître dans quelles mesures ils sont couverts par les assurances. »⁵⁸ Ensuite, comme les bâtiments endommagés ne sont pas des logements et appartiennent probablement à des propriétaires anniviards pas toujours résidents sierrois, les autorités hésitent à entreprendre de grands travaux : « Comme l'a dit M. le Président, s'il s'agissait de maison d'habitation le problème se poserait tout autrement. »⁵⁹ La ville ne peut cependant se résigner à laisser Muraz à l'abandon. Une collecte aiderait à financer les travaux, mais encore faut-il que l'Etat les approuve : « La perte effective est de l'ordre de 40 000 fr., il est cependant clair que les frais de reconstruction seront beaucoup plus élevés. M. le Président pense que la requête est à transmettre à l'Etat, accompagnée d'un petit rapport dans lequel il lui sera donné les chiffres et exposé la situation, il lui appartiendra de juger

et de se prononcer. »⁶⁰ L'opération est finalement limitée localement et ne constitue qu'un modeste espoir pour les lésés : « Dans ces conditions le Conseil en conclut que le résultat se résumera par une aide très probablement dérisoire. »⁶¹ On devise les frais à 37 950 francs, un montant élevé en raison des expropriations, car il faut dégager douze mètres pour la route. A la suite d'une révision du plan d'aménagement, le chiffre initial baisse, et pour limiter les frais, on propose notamment d'utiliser les murs restants : « La commission des travaux s'est donc vue dans l'obligation de reconsidérer le problème et en arrive à une solution qui permettrait aux divers propriétaires qui ont déjà présenté une demande de reconstruire de pouvoir utiliser les murs qui subsistent. »⁶²

On se « rapproche des normes prévues », mais les espaces entre les bâtiments demeurent étroits ; le quartier garde un aspect compact.

Malgré quelques réticences qui subsistent, les reconstructions débutent en 1952 : « Elle [la commission] en arrive à la conclusion que la solution la plus indiquée consiste à maintenir purement et simplement la première décision de la Municipalité ; c'est-à-dire, exproprier les granges incendiées et réaliser la route de façon à permettre la construction le long du chemin de "Gouilles" des granges-écuries en mitoyenneté par groupe de deux. Sur les excédents, une place avec fontaine pourrait être créée. »⁶³ En 1955, les décisions s'accélérent ; d'importants travaux d'assainissement sont prévus pour Muraz. Les dépenses considérables effectuées jusque-là ont permis la mise en place d'améliorations qui méritent d'aboutir : « M. Bonvin relève que l'on est en présence d'une occasion d'effectuer une amélioration de quartier qui est intéressante à divers points de vue, il pense qu'il ne faut pas s'arrêter uniquement sur une question d'argent. »⁶⁴ La machine semble

⁵⁷ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 26 septembre 1949, n° XV.

⁵⁸ *Idem*, 30 septembre 1949, n° XV.

⁵⁹ *Ibidem*.

⁶⁰ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 10 octobre 1949, n° XV.

⁶¹ *Idem*, 26 octobre 1949, n° XV.

⁶² *Idem*, 4 mai 1950, n° XV.

⁶³ *Idem*, 29 décembre 1952, n° XVI.

⁶⁴ *Idem*, 14 novembre 1955, n° XVII.



Vendangeurs à Muraz, 1930-1940. (Charles Krebsler, Médiathèque Valais - Martigny)

lancée. Apparaît alors un dernier schéma d'assainissement concernant la partie ouest du quartier ; dans les discussions, on évoque à plusieurs reprises les projets de « lutte contre les taudis », ce qui témoigne de l'état déplorable des lieux. Les riverains collaborent désormais facilement : « M. F. Zufferey est en mesure de déclarer que tous les propriétaires seraient disposés à faciliter un tel assainissement, si bien qu'il pense que les T. P. devraient prendre l'initiative de les convoquer en vue de discuter du problème à résoudre. »⁶⁵ Les distances entre les bâtisses visant à plus de sécurité, notamment en cas d'incendie, peinent toutefois à être respectées⁶⁶.

Installation des services publics

Entre 1940 et 1960, les habitants de Muraz comptent également sur l'installation de quelques services publics. En 1942, le Conseil municipal soutient ainsi la demande des habitants de Muraz, associés à ceux de Veyras, pour la création d'un bureau de poste : « Le conseil est d'accord d'appuyer une requête des habitants de Muraz et Veyras adressée à la Direction des Postes de Lausanne et tendant à obtenir la création d'un dépôt de Poste à Muraz. »⁶⁷ Le *Journal de Sierre* souligne qu'il est incompréhensible qu'un tel service soit encore absent à Muraz et Veyras : « Les clients de la poste sont obligés de descendre à Sierre pour faire certaines opérations ou retirer des colis qui n'ont pas pu être distribués ; quand c'est la bonne saison – où l'on travaille la terre jusqu'à la nuit – on ne sait comment s'y prendre pour aller à la poste fermée à 18 h 30. »⁶⁸ Selon ce journal, sortir les

⁶⁵ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 25 novembre 1957, n° XVIII.

⁶⁶ On constate d'ailleurs encore aujourd'hui à quel point les bâtisses sont collées les unes aux autres.

⁶⁷ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 31 mars 1942, n° XII.

⁶⁸ *Journal de Sierre*, année 27, mardi 19 janvier 1943, p. 2.

habitants de leur condition paysanne précaire en leur permettant d'éviter tous déplacements inutiles passe aussi par ce service qui devrait leur revenir d'office. En 1946, le projet prend finalement forme, les démarches se concrétisent : « Le Conseil prend acte avec satisfaction de la décision des P. T. T. de créer un bureau de poste à Muraz. »⁶⁹ L'accord des P. T. T. est donné au début de l'année. Cependant, dans un quartier qui compte encore quantité de bâtiments agricoles, une question surgit : où loger ce nouveau bureau ? L'expropriation d'une grange semble être la solution, même si les propriétaires paysans n'abandonnent pas facilement leur avoir : « Il s'agirait de transformer cet immeuble en vue d'y installer le nouveau bureau de poste de Muraz, mais il y a des oppositions des voisins, attendu que les distances réglementaires ne sont pas respectées. »⁷⁰

Malgré son caractère rural, Muraz ne possède pas de distribution des produits laitiers, aliment important des repas valaisans. Le quartier reste relativement éloigné du centre et ne bénéficie pas de ce commerce qui pourtant a déjà été envisagé. En 1947 se discute l'ouverture d'une laiterie. Le Conseil municipal reconnaît qu'il est « inadmissible qu'un quartier de l'importance de Muraz ne soit pas desservi comme il devrait être »⁷¹. On se rend bien compte qu'il reste un quartier de paysans et que faire avancer les choses n'est pas toujours facile ; cependant, le domaine sur lequel s'étend Muraz n'est pas négligeable, et il importe vraisemblablement à la ville de le considérer sérieusement. Muraz apparaît en tout cas fréquemment parmi les discussions des assemblées du Conseil municipal sierrois.

Entre 1940 et 1960, d'importantes infrastructures se développent donc, permettant une vie plus agréable aux sédentaires : l'eau courante, les égouts, les aménagements publics et les commerces. Ce confort va inciter les derniers migrants à s'établir dans la station de plaine.

COLLABORATION ENTRE MONTAGNARDS ET CITADINS

En pleine mutation socio-économique, la ville de Sierre se développe. Elle intègre tous ses quartiers en leur façonnant des traits urbains. Quoique la présence anniviarde s'amenuise au fil des années, le village de Saint-Luc tente de perpétuer à Muraz une vie sociale aux caractéristiques anniviardes. Le quartier continue de profiter d'une collaboration entre les deux communes. Cependant, dans les années 1960, une fois que l'école est abandonnée et que le curé demeure à Saint-Luc, les gens qui continuent de déménager doivent désormais faire usage des infrastructures sierroises.

La Société de développement de Muraz, lien entre Saint-Luc et Sierre

Au début des années 1920, une société pour le développement est créée à Muraz. Le quartier ressemble alors à n'importe quel petit village, avec ses sociétés et ses lieux communs, où ses habitants se rassemblent pour discuter et essayer d'améliorer la qualité de la vie. La Société de développement (SD) permet de faire avancer les affaires ; elle s'occupe notamment de soumettre les

⁶⁹ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 19 février 1946, n° XIII.

⁷⁰ *Idem*, 10 mai 1946, n° XIII.

⁷¹ *Idem*, 8 septembre 1947, n° XIV.

projets à la ville. Comprenant que son appui peut donner plus de poids à ses projets, Saint-Luc fait appel à la SD lorsqu'elle décide d'aménager la place aux abords de la chapelle, en 1956 : « Nous vous saurions gré de bien vouloir étudier une participation de votre société. Ce travail apporterait à cet endroit une intéressante amélioration en dégagant l'abord de la chapelle et en supprimant une construction peu esthétique près du N° 2258. »⁷²

Le lien se fait, les informations transitent par le biais des Muratzis sédentaires. Le projet atteint ainsi le Conseil municipal par le biais de deux demandeurs au lieu d'un seul : « Requête de la sté de Développement de Muraz : Il s'agirait de consentir une contribution complémentaire de 1500 fr. en faveur de la commune de Saint-Luc, pour l'aménagement de la place de la chapelle de Muraz. »⁷³ Le soutien de la société de Muraz témoigne de la nécessité d'un tel investissement, tant il est clair qu'une place publique profite à tout le monde. Pour Saint-Luc, il est même question d'agir en faveur du tourisme. Cette stratégie s'avère payante, puisque Sierre décide de revoir sa participation financière à la hausse.

En 1959, les projets de la Société de développement vont plus loin. Au niveau de l'assainissement du territoire et des facilités, une demande groupée est traitée par le Conseil municipal à propos de plusieurs éléments : couverture de la Monderèche, déplacement des fumasières se trouvant en bordure de la rue principale de Muraz, installation d'une cabine téléphonique publique⁷⁴.

Le Conseil municipal intègre le quartier dans ses préoccupations et commence à modifier son caractère paysan : un réseau prêt à revendiquer un certain confort quotidien se constitue. La Société de développement ainsi que d'autres groupements permettent à l'esprit villageois, hérité de la population anniviarde, de subsister au cœur du quartier tout en veillant à une bonne adaptation des infrastructures. Parallèlement, à la fin des années 1950, après cent ans d'investissement dans les infrastructures de Muraz (construction d'une école, d'une église, de deux moulins et d'un four banal)⁷⁵, la Commune de Saint-Luc s'efface peu à peu des affaires publiques de Muraz pour se concentrer sur son village de montagne habité désormais à l'année.

⁷² AEV, Registre de Commune et Bourgeoisie de Saint-Luc, P 727 et P 728.

⁷³ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 7 juin 1957, n°XVIII.

⁷⁴ *Idem*, 19 janvier 1959, n°XVIII.

⁷⁵ Cet investissement n'est pas anodin : deux grands incendies (1845 et 1858)

ont poussé les Luquérandes à se réfugier temporairement à Muraz, puis des mesures ont été prises par la commune pour permettre à la population d'y vivre à long terme, favorisant ainsi une vague de sédentarisation dès la fin des années 1850. Voir THELER 2008, p.108.

AU SEIN DU QUARTIER, UNE VIE EMPREINTE D'ANNIVIARDITÉ

Alors que Saint-Luc s'efface et se retire de Muraz, une mentalité anniviarde subsiste. Quels en sont les traits ? Les manifestations et organisations préservent-elles un folklore particulier ? Que reste-t-il aujourd'hui du passage de ces montagnards dans les quartiers sierrois ?

ANNIVIARD DE SIERRE, D'OÙ VIENS-TU ?

Beaucoup d'Anniviards ont résidé à Muraz durant de longues années. On constate d'ailleurs encore maintenant que les patronymes inscrits sur les boîtes aux lettres des habitations ont souvent pour origine la vallée. Muraz, perché sur les hauts de Sierre et qui a longtemps semblé isolé, comme séparé de la population citadine, demeure un exemple prononcé de la présence anniviarde à Sierre. Une personne interviewée décrit la vie de



Sierre et Muraz, 1908. (Jullien Frères, BGE, Centre d'iconographie genevoise)

quartier dans les années en question ainsi : « Non, c'était un quartier de Sierre, mais ça appartenait à la commune de Saint-Luc et à la commune de Chandolin. Ça appartenait aux deux, c'est pour ça que ceux de Saint-Luc tenaient tout Muraz, et puis Chandolin. » Selon elle, des personnes autres que Luquérandes sont venues habiter Muraz quand l'activité de la commune de Sierre s'est développée dans le quartier, ou plutôt dès l'instant où les migrations se sont raréfiées. Cette séparation semble aussi correspondre au moment où la messe n'est plus dite par le curé du village. Remarquons néanmoins que si Muraz a toujours fait partie de la commune de Sierre, ses habitants anniviards ne considèrent pas leur quartier comme sierrois. A partir des propos des témoins ayant vécu à Muraz, on ressent que descendre à Sierre ou descendre à Muraz se distingue nettement pour ceux-ci, alors que pour les Anniviards des autres quartiers, cette distinction entre quartier et ville est moins nette.

Une identité constituée de beaucoup de clichés et d'un peu de vérité

En 1906, les Anniviards sont considérés par les observateurs de leurs mœurs comme des conservateurs : « L'isolement et le particularisme, la défiance des nouveautés, l'attachement aux traditions, voilà le trait dominant chez eux comme chez beaucoup de montagnards. [...] Par toutes ses habitudes, par toutes ses préférences, cette population est restée primitive. »⁷⁶ Les auteurs précités dressent même une image austère de cette population, qui n'a, selon eux, aucun goût pour l'amusement et n'investit dans aucune commodité. En 1942, le constat n'a pas beaucoup évolué : « Les Anniviards sont restés attachés à tout ce qui est tradition, ils gardent l'unité

qui caractérisait leurs ancêtres de sorte qu'actuellement encore, où tous possèdent des biens dans la plaine du Rhône, ils ne frayent qu'entre eux et ne se mêlent pas aux gens de la "contrée" de Sierre. »⁷⁷ Le traditionalisme paraît toujours la principale caractéristique de l'Anniviard, y compris de celui rencontré à Sierre. Vers la fin des années 1960, l'Anniviard des quartiers sierrois prétend enfin aux mêmes avantages que les citadins, abandonnant ce traditionalisme qui semblait coller à son image. Ce conservatisme s'explique en fait par son quotidien astreignant : paysan, il œuvre sans relâche dans sa campagne et n'a effectivement que peu de temps pour les divertissements. On le considère d'ailleurs comme un travailleur acharné ; il ne se plaint pas et tend à rentabiliser au maximum ses terrains. Sa régularité aux messes dominicales corrobore cet aspect traditionaliste⁷⁸. Il importe toutefois de nuancer ce portrait caricatural et particulièrement austère du bigot acharné au travail et adepte de tradition à travers deux autres caractéristiques : la jovialité et la convivialité. Si le travail perpétuel de l'Anniviard est principalement dû à ses déménagements, son passage à Sierre est largement motivé par la culture de la vigne. Le vin a une importance capitale dans la vie de l'Anniviard. Une fois entré dans une cave, celui-ci en oublierait presque le péché de gourmandise. De plus, l'Anniviard sait recevoir ; il accueille son hôte dans sa cave, le bien dont il est le plus fier : « Le voyageur trouve toujours une amicale réception à la cave. »⁷⁹

Tous ces aspects de la personnalité anniviarde sont bel et bien des clichés, parfois en partie vérifiés, certes, mais souvent entretenus par l'envie de se créer une identité pittoresque, enjolivée ensuite pour accueillir les touristes⁸⁰.



Vignolage, Muraz, 1942. (Max Kettel, Médiathèque Valais - Martigny)

⁷⁷ GYR 1942, Introduction, p. XXII.

⁷⁸ Une légende anniviarde relie le dévouement religieux de ses habitants à un acte extraordinaire qui les aurait convaincus de la présence divine ; avant cet événement, les Anniviards seraient restés totalement fermés à cette idée. Voir «Zachéo, le nain missionnaire», in LAMON 1998, pp. 45-50.

⁷⁹ WOLF, CÉRÉSOLE 2004 [1888], p. 92.

⁸⁰ Bernard Crettaz analyse cette quête d'une représentation de soi comme un réflexe de toutes les populations, en Suisse comme ailleurs. CRETZAZ 1979, p. 13.

La transhumance fabrique l'Anniviard

Nos témoins de la fin des migrations permettent de dresser une image plus proche de la réalité de cette population qui colonise Muraz, ce qui est nécessaire pour pouvoir ensuite cerner les particularités anniviardes du quartier.

Si dans les années 1940 les villages anniviards se vident encore totalement pendant l'hiver⁸¹, il est difficile de dater exactement la fin de cette pratique. Elle peut être mise en relation avec la fermeture des écoles anniviardes à Sierre. A Muraz, elle intervient probablement

à la fin des années 1950 ; dans les autres quartiers, plus tôt, car, les derniers temps, quelques enfants intègrent l'école de Muraz : « *Moi, j'ai jamais été, mais mon frère Maurice, par exemple, il a été à l'école avec ceux de Chandolin, en haut à Viouc. Mais c'est venu après, quand l'école de Grimetz a été abandonnée ici.* » Tous nos témoins ont cependant vécu la transhumance et expliquent un trajet quasi identique, correspondant parfaitement aux descriptions faites dans les chapitres précédents. Le contexte change au cours des années, les moyens évoluent, les infrastructures sont de moins



Transhumance, vers 1900. (Anniviars, Médiathèque Valais - Martigny)

⁸¹ Deux ménages restent tout de même pour surveiller le village ; on tient surtout à éviter le vol du fromage et de la viande séchée.

en moins adaptées à ce mode de vie bientôt désuet. Habitué depuis leur enfance à ces déménagements, tous parlent d'un rythme qu'ils ont adopté sans imaginer une autre manière de fonctionner. Mais s'ils relativisent tout



Remuage, 1941. [Max Kettel, Médiathèque Valais - Martigny]

d'abord les difficultés traversées, après réflexion, ils se rendent compte à quel point la situation a changé et aucun ne voudrait reprendre les chemins de l'année.

Un témoignage nous permet d'illustrer schématiquement la répartition de la famille aux différentes altitudes suivant la saison⁸² (voir Tableau 8). La famille fait deux grands voyages en commun et se sépare pendant l'été pour effectuer les travaux en plaine et en altitude. Migrer plusieurs fois dans l'année n'a pas forcément laissé un mauvais souvenir à ces nomades: « On descendait parce qu'en haut il y avait trop de neige; ici c'était déjà presque le printemps déjà en février, suivant les années, et puis après on remontait à mesure que la neige fondait [...] on suivait les cycles des saisons. C'était sympa. » Les Anniviards apprécient aussi la douce saison en plaine après un rude hiver en montagne: « Ces déménagements, ça fait apprécier le printemps d'ici à Chandolin... ça nous revitalise; et quand on vient ici au mois de février, on est loin de la neige, ici c'est déjà un peu le printemps. » Toutefois, souvent synonymes de complications, les grands déménagements requièrent une organisation de grande envergure, car la famille se déplace alors en entier, conduisant tout au long du parcours un bétail capricieux. La neige et le

⁸² Sierre est à 550 mètres d'altitude, Chandolin à 1936 mètres; les mayens se situent en dessous de Chandolin [situation atypique,

normalement, ils se situent au-dessus du village]; les alpages sont à environ 2500 mètres.

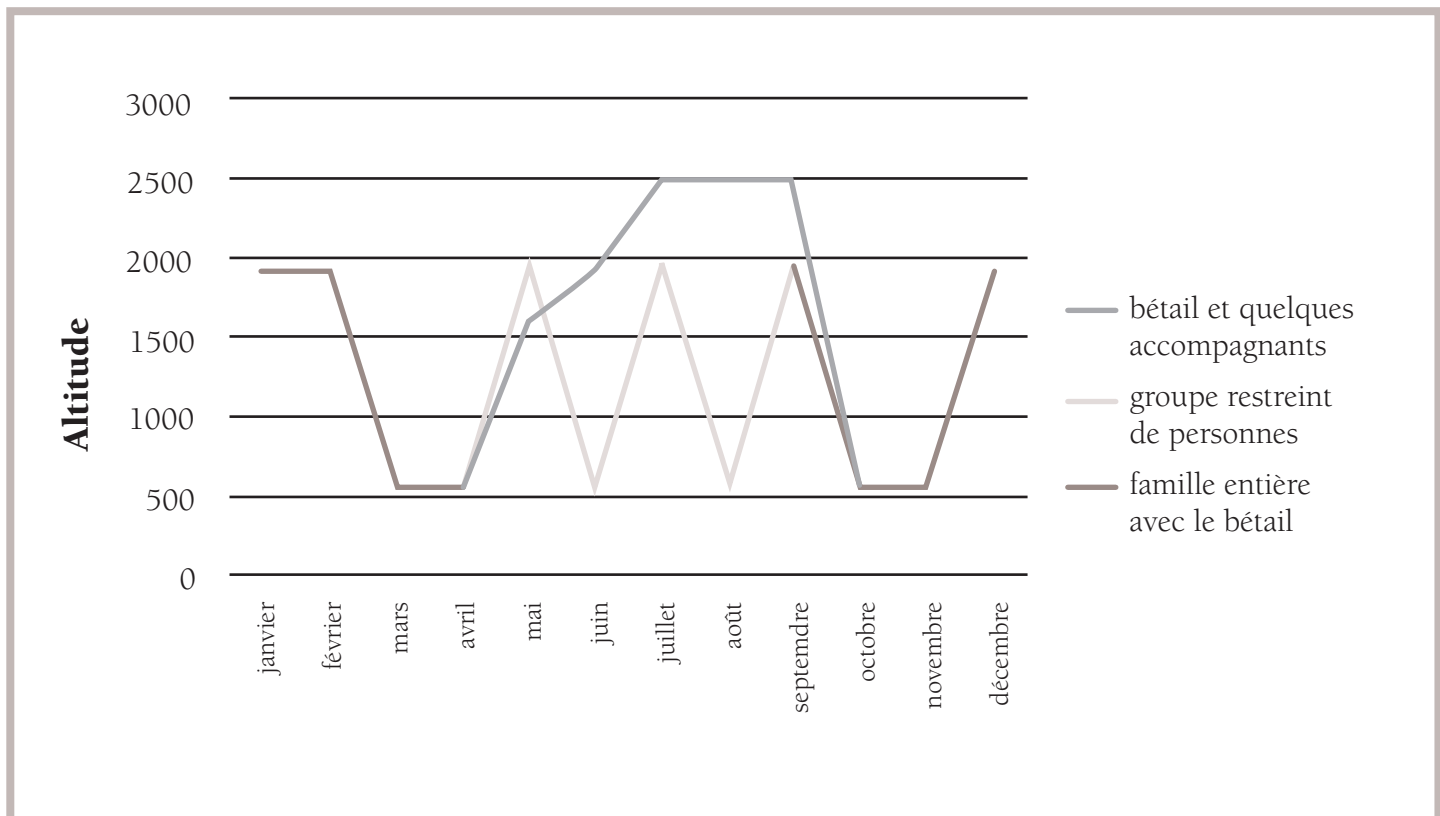
verglas entravent le passage lors de la descente en février, sans parler des complications qu'occasionne une avalanche, obligeant à rebrousser chemin et à redoubler d'efforts. En temps normal, le bétail rechigne à avancer, en hiver, il glisse, voire déroche.

Au mois de mai, lorsque vient le moment de grimper à nouveau les flancs des coteaux, les animaux manquent de motivation et d'entraînement, surtout au moment d'emprunter les petits sentiers. Les vaches sont plus dociles, mais les chèvres s'échappent à la moindre inattention. Souvent les bêtes ne font pas le trajet d'une traite ; elles

se reposent quelques jours dans une écurie à mi-chemin. Il faut également compter avec le climat : une série de beaux jours accélère la maturation des récoltes ; si la neige persiste, elle retarde la montée à l'alpage.

Avec le temps, les relations de bon voisinage pâtissent des mésententes dues à la cohabitation avec un bétail qui n'est plus vraiment bienvenu en ville. De plus, les nomades se voient confrontés à la modernité. La route, bien que peu fréquentée, accueille désormais des voitures. Les derniers remuants doivent compter avec le trafic et prévoir un départ matinal pour éviter une nouvelle

Tableau 8 : Trajet sur l'année d'une famille de Chandolin





Remuage, 1941. [Max Kettel, Médiathèque Valais - Martigny]



Remuage, vers 1930. [Charles Krebsler, Médiathèque Valais - Martigny]

source d'excitation pour le bétail : *« Ce qui était le plus difficile c'était quand on montait au mois de mai pour Chandolin. A l'époque, il y avait déjà pas mal de voitures, alors pour éviter les voitures qui passaient en général de 6 h 30 jusqu'à 7 h 30, on partait plus tôt, à 4 heures du matin, pour éviter le flot de voitures et être en haut dans les petits chemins de Chandolin avant qu'il y ait le flot de voitures. »* Circulation signifie aussi nouveaux moyens de transport. Dès les années 1960, les remuants en profitent, du moins leur bétail qui peut désormais bénéficier d'un voyage en camion : *« En 1964 ou 1965, on déménageait le bétail en camion. On faisait venir le camion, et puis ils amenaient tout à Chandolin. Oui, ça c'était déjà une grande facilité, mais avant il n'y avait pas de route, c'est seulement venu en 1960-1961. »* L'homme ne se permet pas le bus, qui reste encore un luxe ou un dernier recours : *« Il commençait à y avoir des bus postaux, mais les bus postaux, pour l'époque, c'était un prix qui était énorme, qui était inconcevable ! »* Les remuants se munissent néanmoins d'autres moyens plus personnels : le vélo, pour les solitaires qui doivent se rendre dans une autre station pour une tâche quelconque ; la luge, pour descendre plus rapidement les petits sentiers recouverts de neige : *« On avait une grande luge, des grandes luges à bras. Mon papa, il achetait des grandes luges. Et puis on chargeait tout sur le char et moi j'étais dessus quand j'étais petite. »* Sur les routes, le char reste le véhicule principal. Les familles l'utilisent depuis longtemps, tracté par le mulet qui est souvent propriété de plusieurs foyers : *« On avait un mulet... on était deux – une semaine chacun – pour le mulet. Mais on se le passait. Celui qui l'avait la semaine, il devait le nourrir. Mais quand il y avait les foins... alors on se le passait. »* Au travers des interviews, le côté laborieux de l'Anniard, constamment en activité, ressort, mais il est également rapporté qu'on veille à respecter les limites de chacun, dépasser celles-ci n'augmentant en rien la rentabilité : *« Eh bien, on faisait un peu tout. Entre garder les vaches, aller à la vigne ou faire ci ou ça. Mais je dois*

dire que mes parents ont toujours eu un raisonnement de dire “celui qui fait ce qu’il peut, il fait ce qu’il doit”, donc c’était jamais exagéré, mais toujours au boulot. »

L’Anniviarde, une ménagère laborieuse

Géographiquement parlant, c’est en été que les tâches sont le plus séparées. Les femmes restent plutôt au village ou au mayen avec les petits enfants. Si les garçons sont grands et l’époux fatigué, le couple reste à l’étage supérieur du village. En général, les hommes vigoureux se chargent des vignes, des prés et des jardins à Sierre ; ils gèrent l’organisation du travail et doivent donc rester mobiles. Tous nos témoins féminins disent avoir exécuté les mêmes travaux que les hommes, c’est-à-dire : porter du bois, faire des kilomètres à pied, faucher, se servir des outils. La distinction de sexe ne se fait pas ; c’est suivant sa force qu’une personne exécute tel ou tel travail : *« Non, je n’aimais pas tant [la vigne]. Et puis après, une fois que c’était tout fini les foins en bas, on venait faire les foins ici. Mais alors on portait tous les foins sur la tête. Et puis on allait faucher, faucher [...] Et puis, moi j’étais pas tant une bonne faucheuse. [...] Comme les hommes... avec les mulets, tout ! Couper le bois, scier le bois. »*

La paysanne est d’abord fille. Elle apprend au fil des ans toutes les tâches liées à cette polyculture de plaine et de montagne. Parfois, elle accompagne son père en plaine pour travailler avec lui vignes et jardins, et surtout pour veiller à ce que les tâches ménagères soient bien accomplies. Lorsque la mère est absente, elle est responsable de la préparation des repas : *« Oui, souvent j’étais seule avec mon papa, à Sierre ; et puis moi je faisais le dîner... J’ai un papa qui était maçon, il travaillait [...] et j’apportais le dîner. On était seul à Sierre et les autres, ils étaient à Saint-Luc. »* Au XX^e siècle, l’étape en plaine se rallonge dans certains cas, beaucoup d’hommes profitant de leur pied-à-terre à Sierre pour remplir des mandats qui leur rapportent un véritable salaire ; ils exercent une activité annexe, souvent comme ouvriers.



Remuage, 1941. (Max Kettel, Médiathèque Valais - Martigny)



Moisson à Tsan Plan, Saint-Luc, 1927. (Charles Krebsler, Médiathèque Valais - Martigny)



Lavoir, Saint-Luc, vers 1930. [Charles Krebsler, Médiathèque Valais - Martigny]

Ensuite, la fille se marie et s'engage à gérer sa nouvelle propriété familiale aux côtés de son époux. Elle accouche souvent à Sierre, l'hôpital étant de plus en plus fréquenté : *« Je suis né à l'hôpital de Sierre [...] ma mère est descendue de Chandolin la veille de ma naissance ; elle est descendue [à pied] à Fang pour prendre le car, et puis elle est venue dormir à Muraz [...] et le matin, elle est partie à l'hôpital*

et, je crois, je suis né à 5 heures du matin. » Après l'accouchement, la mère ne s'attarde pas au lit. Dès que les forces lui reviennent, elle reprend ses obligations. L'été, elle reste le plus possible au village pour ne pas se déplacer trop souvent avec les petits ; en effet, aux contrariétés liées aux déménagements s'ajoute le souci du bien-être de sa progéniture. Lors du départ du père à Sierre, les femmes se retrouvent donc souvent seules, responsables du bon déroulement de la vie du foyer. Elles ne peuvent laisser de côté les tâches du chef de famille. S'occupant principalement du bétail, elles n'ont d'autre choix que de supporter les travaux lourds des hommes : *« Mes enfants sont tous nés ici, à Muraz, mais on allait à la maternité de l'hôpital, puis je revenais à la maison et on continuait de notre mieux [...] Oui, c'était difficile, ça faisait quand même souci de [ne pas savoir] comment on allait arriver, comment s'habiller. Et puis pour s'installer, on n'avait pas tellement de confort, mais on tâchait de faire au mieux, que les petits enfants soient protégés du froid et avoir le nécessaire. »* Si le mari meurt, la femme assume l'entière responsabilité du ménage. La veuve choisit alors d'adapter sa manière de vivre pour entretenir au mieux ses enfants. Elle ajoute alors à son rôle de mère *« ménagère »* celui du père subvenant aux besoins du foyer : *« Quand le mari est décédé, il fallait toujours partir de bon matin en haut à Venthône pour les vignes, et toute la campagne, souvent [...] Mais je n'ai pas lâché ; j'ai dit "ici il faut aller en avant", parce qu'il n'y a personne qui vient apporter la béquie ».* Dans ce sens, l'installation des caves coopératives à Sierre, au milieu du XX^e siècle, offre notamment de nouveaux débouchés pour les récoltes, ce qui permet d'assurer des revenus complémentaires aux familles. Finalement, la répartition des tâches entre hommes et femmes se fait plutôt selon ce critère : *« C'est moins le travail en soi et les qualités qu'il exige que la valeur sociale qu'on lui reconnaît qui font qu'il [le travail] est attribué plutôt au domaine masculin qu'au domaine*



Anniviardes aux vendanges, Glarey, vers 1930. (Charles Krebsler, Médiathèque Valais - Martigny)

féminin.»⁸³ Les modèles demeurent cependant propres à chaque communauté. Il est donc difficile de généraliser une manière de faire pour tout le Valais. Les personnes interrogées ont fait apparaître trois figures féminines : la fille, la mère et la veuve. A leurs yeux, les rôles de chacun dans la société paysanne semblent

identiques. Précisons toutefois que les femmes, à la différence des hommes, doivent assurer toutes les tâches au sein même de la maison. Dans chaque famille, de nombreux facteurs entrent évidemment également en jeu dans l'organisation du travail et influencent la manière de fonctionner de chacun : le nombre d'enfants, les activités annexes exercées par un membre, généralement masculin, ou encore la répartition des propriétés.

PASSAGE EN DOUCE À L'ÉTAT DE CITADIN

Peu à peu, les transhumants viennent augmenter la population fixe de Muraz ; ils y sont de passage et s'approprient à s'y établir. Entre 1940 et 1960, une transition a en effet lieu : il y a ceux qui effectuent toujours le déménagement, de moins en moins nombreux, et ceux qui s'établissent à Sierre. En principe, les premiers revendiquent leur origine, tandis que les seconds deviennent Sierrois en se rangeant du côté des sédentaires, après avoir abandonné leur titre de citoyens anniviards.

A Sierre, entre choix et obligation

Pour la plupart de nos témoins, quitter la maison parentale signifie se marier et mettre un terme à la transhumance. A cheval entre deux modes de vie, ils profitent de cette occasion pour adopter un autre rythme. Choix ou obligation, la différence réside dans le fait d'apprécier ou non la vie citadine. L'étape nomade dans la vie de chacun a souvent un lien avec son rapport à la ville : on y est plus ou moins habitué. Les aménagements dont bénéficie le quartier urbain dans les années 1940-1960 constituent un attrait pour ces gens souhaitant un avenir différent de leurs ancêtres : « *Moi je me plaisais bien ici et je me plaisais bien à la vigne... ça ne veut pas dire que je ne me plaisais pas là-haut, ce n'est pas ça, mais*

je me plaisais bien à Sierre. » ; « *On était mieux à Muraz parce qu'on avait l'eau courante à la cuisine, on avait l'évier, tandis qu'à Saint-Luc, on devait aller chercher l'eau à la fontaine, il n'y avait personne qui avait l'eau, à peu près partout.* » Sans bétail, il devient possible d'être sédentaire. Le choix du nouveau domicile est souvent guidé par les avantages financiers qu'offre le lieu. Le jeune couple peu fortuné profite souvent d'une petite propriété héritée. Celle-ci est d'ailleurs un des facteurs de répartition des ménages en montagne ou en ville : « *On avait fait les lots, y en a de ceux qui étaient plutôt à Grimentz, d'autres plutôt en bas. Moi j'avais sorti un lot que j'étais plutôt ici en bas ; j'avais des prés, des vignes par ici. Et alors, on est venu habiter ici à Sierre parce que c'était plus facile de gagner sa croûte et tout ça.* » La séparation des biens divise les parcelles qui s'amenuisent à tel point qu'elles ne suffisent bientôt plus à subvenir aux besoins du ménage. Dans un temps où l'agriculture est en recul, les Anniviards descendent donc

à Sierre pour décrocher un emploi rémunéré. Alusuisse permet notamment à un grand nombre de paysans de continuer à entretenir leurs exploitations à côté de leurs heures de travail en usine. Dans ce sens, la vigne surtout présente un intérêt : « *Mon mari, après l'usine, il venait travailler, parce qu'il travaillait la nuit... Une semaine, il travaillait la nuit, alors la journée, il se reposait, il dormait un peu, et puis après on allait à la vigne, bien sûr.* » La plupart de ces agriculteurs n'apprécient cependant pas le travail à l'usine ; ils s'y rendent par obligation. Ils ne s'impliquent pas vraiment dans ce nouveau statut que leur confère la classe ouvrière, leur but diffère de l'esprit syndicaliste qui se développe alors. Pour ces amateurs du grand air, l'AIAG est souvent une solution transitoire : « *J'ai travaillé quelque temps à Chippis, et puis ça m'a tellement dégoûté que j'ai foutu le camp, parce que j'avais un travail qui était assez sale... et ça ne me plaisait pas.* » Mais le marché de l'emploi ne se limite pas à l'usine d'aluminium ; dans le bâtiment, les

entreprises foisonnent, et on y trouve de quoi faire vivre une famille.

Certains témoins évoquent également des raisons politiques à la sédentariation à Sierre. Au fil du temps, vivre entre deux communes est moins facilement toléré par les communes anniviardes. Pour des raisons fiscales peut-être, on exerce alors une certaine pression sur les transhumants, afin qu'ils choisissent de s'établir définitivement à un seul endroit : Anniviard ou Sierrois, il leur faut prendre une décision. De plus, simplement le fait de vivre au sein d'une petite communauté provoque des tensions qui poussent certains habitants à faire un choix. Malgré une population peu nombreuse, les clans, souvent les familles, se disputent :



Malaxeur à charbon, Chippis, vers 1930. (AIAG, Médiathèque Valais - Martigny)

« J'étais encore au Conseil communal à Chandolin, et puis quand j'ai repris la cave, j'habitais plutôt ici [à Muraz]. Alors il y a eu un petit peu des jalousies politiques, et puis ils m'ont fait comprendre que si je n'habitais pas en haut, c'était mieux que je reste en bas. »

Parmi les témoins, quelques-uns racontent qu'ils ont continué la cadence tant que cela a été possible. Les voyages avaient certes diminué et on ne faisait plus transiter le bétail à pied, mais ils maintenaient toujours leurs activités entre plaine et montagne. Ce n'est qu'au moment de la retraite qu'ils ont finalement choisi la propriété la plus confortable pour apprécier un repos mérité. Notons que la dernière famille anniviarde de transhumants a cessé ses déménagements à la fin des années 1980.

Rapports de voisinage dans un quartier mixte

La transition du mode de vie nomade à celui de sédentaire se fait assez naturellement, d'autant que les Anniviards ne viennent pas habiter dans un lieu complètement étranger. L'établissement périodique des Anniviards à Sierre est habituel depuis la moitié du XIX^e siècle : « Non, pour moi il n'y a pas eu un grand changement, parce que j'étais habitué à Sierre, parce que déjà avant on vivait peut-être la moitié de l'année ici, ou peut-être plus des fois. » A Muraz, l'influence de Saint-Luc est telle qu'on en oublie la présence sierroise, du moins dans les premières années. Il semble par contre plus difficile de devoir changer de quartier que de quitter le village de montagne : « J'étais contente, on est venu tout de suite habiter à Glarey après. [...] A Glarey, il y en avait plusieurs qui étaient de Saint-Luc. » Les personnes ayant vécu la sédentarisation s'étonnent ainsi de la question de l'intégration au quartier urbain. Pour nos témoins, il ne s'agit pas de commencer subitement une autre vie dans un lieu inconnu : s'établir à Sierre va de soi. Pour eux,

vivre à Sierre, et plus précisément vivre dans un quartier sierrois, ne change rien : « Dans le quartier, on connaissait tout le monde, on causait un peu avec tout le monde, c'était un peu une vie comme au village, la même chose. » Se sont-ils donc approprié le quartier à tel point qu'ils s'y sentent plus chez eux que les Sierrois ? Au fil des discussions, une différence entre les deux populations finit en tout cas par être évoquée. C'est le cas pour Villa, par exemple : « On était quand même un peu différents peut-être, parce qu'on était quand même les Anniviards, en ce moment-là ; parce que, en tant que gamin, on n'allait pas à l'école avec tous les Sierrois. »

Les interactions entre les habitants des quartiers ont laissé des traces dans les affaires traitées par le juge de commune. Qu'il s'agisse de commerce, de droit de construction ou d'injures, elles n'opposent cependant pas forcément les Anniviards aux Sierrois. En 1944 par exemple, un Anniviard de Sierre et un Anniviard de Saint-Luc sont en désaccord au sujet d'une vente⁸⁴. Certains litiges témoignent aussi d'alliances entre Anniviards et Sierrois, contre d'autres Anniviards. C'est notamment le cas dans un problème concernant des droits entre copropriétaires. Au fond, peu importe l'origine quand il faut défendre ses intérêts. Un autre différend oppose des citadins et des montagnards : une injure débouche sur une affaire qui arrive devant le juge de commune ; le problème ne se règle pas⁸⁵. Dans une communauté au caractère obstiné, on remarquera que les mots peuvent prendre une importance considérable. Dans ce sens, si les conflits sont finalement souvent moindres, ils opposent en revanche régulièrement les Anniviards des différentes parties de la vallée. Le quartier de Muraz se distingue ainsi de celui de Viouc essentiellement parce que les Luquérandes et les Chandolinards ne se mélangent pas : « On ne s'est jamais vraiment entendus avec Chandolin, je ne sais pas pourquoi. » Les rivalités, dont les raisons

84 AVS, protocoles de Cour, 7 juin 1944.

85 *Idem*, 13 février 1958.

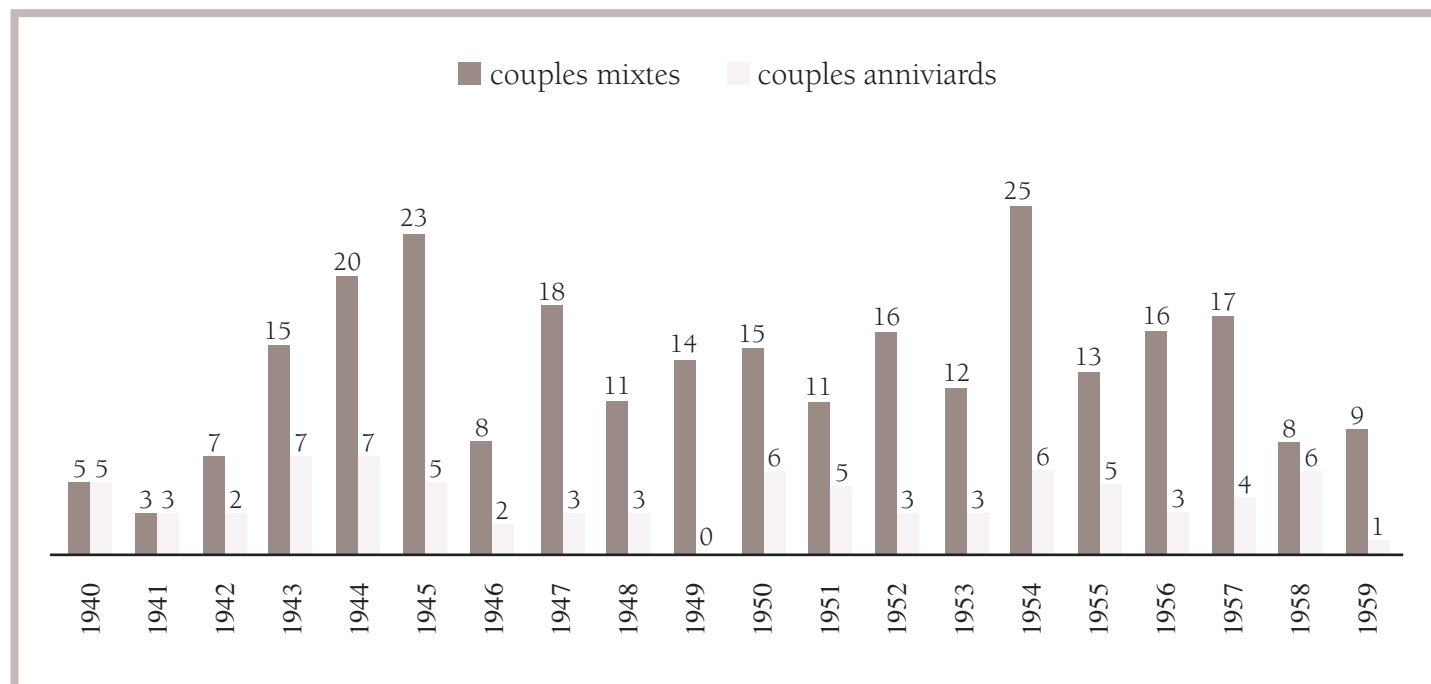
finissent par échapper, sont monnaie courante dans la vallée. Souvent comparés à des loups, on dit fréquemment des Anniviards: « Ils se bouffent entre eux, mais luttent ensemble. » Les litiges qui surviennent entre les membres de Muraz n'ont cependant rien d'exceptionnel. Les ressortissants anniviards semblent s'être intégrés facilement à la population sierroise. Leur importance autant numérique que culturelle leur permet d'ailleurs de s'imposer aisément dans ce hameau, qui gardera toujours une forte identité anniviarde.

Un des éléments significatifs en termes d'intégration est bien sûr le mariage. Entre 1940 et 1960, un nombre considérable d'unions « mixtes », c'est-à-dire entre un Anniviard ou une Anniviarde et une personne d'une autre origine, s'observe dans les archives de la paroisse de

Sierre (voir Tableau 9). La transhumance devenant plus rare et les mariages entre Anniviards étant probablement célébrés dans les communes d'origine, la plupart des mariages célébrés à Sierre unissent des gens de la vallée à des personnes de la ville. Les données relevées ne distinguent cependant pas les Anniviards nouvellement arrivés de ceux appartenant à la seconde génération installée à Sierre. Quoi qu'il en soit, le nombre de mariages mixtes est suffisamment élevé pour pouvoir englober les deux types dans notre analyse.

Autant pour les hommes que pour les femmes, le choix de l'époux ou de l'épouse se fait donc le plus souvent parmi des personnes dont le patronyme ou l'origine est autre qu'anniviard. Notons que le Haut-Valais contribue aussi à augmenter la population de la ville ; on retrouve

Tableau 9 : Mariages dans la paroisse Sainte-Catherine, de 1940 à 1960.



fréquemment des personnes haut-valaisannes dans ces unions mixtes.

Villa, Tservetta, Borzuat et Glarey sont probablement fréquentés par un plus grand nombre de Sierrois que Muraz, car ils touchent de plus près les autres parties de la ville. Les Anniviards qui s'y installent se fondent ainsi certainement plus discrètement dans la masse que ceux de Muraz. Dans ce quartier, géographiquement détaché du reste de la ville, se mélanger à la population locale est peut-être plus l'affaire des citadins que celle des montagnards.

VIE SOCIALE À MURAZ

Lorsque l'Anniviard se sédentarise à Sierre, il semble perdre ses distractions d'antan. Si dans notre première ébauche du portrait type de l'Anniviard, celui-ci apparaît avant tout comme un acharné du travail, sans temps à consacrer aux loisirs, il faut cependant ajouter que dans la communauté, les familles ont toujours eu l'habitude de se réunir pour les veillées, les histoires des vieillards entretenant une attention qui soude le groupe. Ce genre de divertissement se déroule quand la besogne se fait moins pesante, notamment en hiver. En s'installant à Sierre, même s'ils se retrouvent dans un milieu connu, entourés de membres de leur famille ou de leurs amis, les Anniviards semblent délaissé ces échanges traditionnels, au profit de la vie moderne. Nos témoins paraissent d'ailleurs avoir oublié tout souvenir de vie sociale au sein du quartier ; il ne leur reste en mémoire que la difficulté du travail accompli. Cela ne signifie pas que les sociétés sont absentes des quartiers. En réalité celles-ci ne manquent pas, et les Anniviards y participent.

⁸⁶ L'ordre des Pâtons se réunit plusieurs fois par année pour préparer le pain de seigle.

Moteur d'une ambiance de quartier

« Muraz, sa chapelle, son école, son chœur mixte, sa société de tir, son ordre des Pâtons⁸⁶, son cercle théâtral, son groupe de carillonneurs et sa société de développement. »⁸⁷

Divers documents attestent que les sociétés font réellement vivre le quartier. Dans le *Journal de Sierre* par exemple, des publicités promeuvent régulièrement concerts de chant, théâtres et lotos. Chaque groupement organise diverses manifestations dans Muraz et, par le biais de la commune, les fait connaître à tout Sierre. Au mois d'avril 1941, le projet d'un concert en plein air, mené par la société de chant, passe devant le Conseil municipal⁸⁸. Il en est de même pour un spectacle mis sur pied par les « compagnons des arts » et pour lequel on prévoit de mobiliser tout le quartier : « A cette occasion elle [la Société des compagnons des arts]



Théâtre à Muraz, vers 1930. (Charles Krebsler, Médiathèque Valais - Martigny)

⁸⁷ MAÏTRE 1985, p. 8.

⁸⁸ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 21 mars 1941, n°XII.

aura le loisir de fermer la route de Muraz au levant et au couchant pendant les heures de spectacle. »⁸⁹ Les sociétés renflouent leurs caisses en organisant des lotos, une nouvelle occasion pour les Muratzis de se réunir. Ces événements sont appréciés, surtout par les femmes qui, à cette époque, n'ont pas encore accès à bon nombre de rassemblements à but non lucratif. On essaie donc de rendre ce type de manifestation plus accessible à tous⁹⁰. Des sociétés comme le tir ou l'ordre des Pâtons regroupent alors exclusivement des hommes.

Traits anniviards

Les statuts de la société de tir L'Avenir de Muraz, encadrés par des normes patriarcales, stipulent l'acceptation de « citoyens suisses » uniquement⁹¹. Dans la liste des membres, on trouve essentiellement des patronymes anniviards. Les protocoles présentent un déroulement similaire lors de chaque réunion : on règle les formalités avant de passer au traditionnel apéritif accompagné de raclettes, le tout dans une certaine jovialité. Cependant, dès l'instant où la société devient réputée apparaît le besoin de maintenir une identité et de restreindre les entrées des nouveaux membres. En 1950, les statuts sont ainsi revus : seuls les fils de membres actuels, les ressortissants anniviards et ceux habitant Muraz sont désormais

acceptés⁹². L'entrée des Anniviards reste nettement favorisée par rapport aux Sierrois. La mentalité qui règne au sein de ces assemblées a probablement beaucoup de points communs avec l'ambiance de la vallée. Dans les premières années, on bénit le drapeau, symbole du groupe ; un geste qui souligne les préoccupations religieuses des membres. Et, malgré sa relative oisiveté, la société insiste sur l'importance du travail à effectuer, pour montrer une image sérieuse aux non-membres. Pour ce faire, il importe de recevoir comme il convient



Fifres et tambours de Saint-Luc, Sierre, 1928. (Charles Krebs, Médiathèque Valais - Martigny)

⁸⁹ AVS, Protocole du Conseil municipal de Sierre, 11 septembre 1944, n°XIII.

⁹⁰ *Idem*, 30 janvier 1952, n°XVI : les sociétés de Muraz demandent l'autorisation d'organiser des manifestations hors des établissements de Muraz. Cette liberté est accordée par le Conseil municipal de Sierre.

⁹¹ AT, Protocoles de la société de tir L'Avenir de Muraz, Statuts de la société édictés lors de sa fondation en 1929.

⁹² *Idem*, 19 mars 1950.

les groupements similaires des communes environnantes: un responsable de la formation des jeunes tireurs assure une relève prête à concourir à l'extérieur, sous les couleurs du groupe. Outre son activité sportive, la société cultive la vigne. Un des membres est chargé de son entretien le temps d'un mandat. Le vin est ensuite offert à de multiples occasions, surtout lors des moments festifs qui réunissent la communauté.

Dans le premier article des statuts de la Société des fifres et tambours de Saint-Luc, on remarque que la société, pourtant anniviarde, choisit Muraz comme lieu fondateur. Le groupe musical a comme dessein de perpétuer une tradition valaisanne très pratiquée au val d'Anniviers. De surcroît, on tend à respecter « le développement de l'esprit de la camaraderie chez ses membres »⁹³. Les fifres et tambours ont pour habitude de défiler en cortège lors de manifestations, dont la plupart sont religieuses. Sous des airs rythmés, le village anniviarde se rassemble ainsi pour son principal rendez-vous, la Fête-Dieu: le drapeau ouvre la marche, les musiciens suivent fièrement.

La condition d'entrée à la troupe des fifres et tambours de Saint-Luc est la participation à la bourgeoisie⁹⁴; un élément supplémentaire qui marque l'attachement des Anniviards à leur commune d'origine. La bourgeoisie mêle les expatriés à la population locale et, grâce à une participation active, crée un lien fort avec le village d'origine.

Dans les sociétés sierroises, l'influence anniviarde se fait donc fortement sentir.

« LE VIGNOLAGE », PRATIQUE MONTAGNARDE SUR UNE CULTURE DE PLAINE

Dans un premier temps, ce qui relie l'Anniviarde à la plaine est la production de vin. Muraz a d'ailleurs été construit à la limite du domaine viticole. Dans ses actifs, la Bourgeoisie de Saint-Luc possède des vignes qui restent un des biens les plus rentables, mais qui requiert des investissements en temps et en efforts. Le jour des vendanges, deux procureurs nommés à l'année se chargent de traiter le fruit amené à la cave. Deux métraux et quatre gardes s'occupent d'engager la main-d'œuvre à répartir sur l'année pour les diverses besognes. Chaque personne nommée est tirée au sort dans le registre bourgeoisial et ne peut refuser, sauf raison valable (le service militaire représente la seule dispense acceptée⁹⁵). A la fin de l'hiver, la communauté anniviarde vient tailler la vigne; à Muraz, elle défile de bon matin, précédée des fifres et tambours: « Mars c'est l'époque à laquelle les Bourgeoisies d'Anniviers viennent en plaine pour effectuer les travaux des vignes. Dès sept heures, on les entend qui se mettent en route au son des fifres et des tambours, drapeau en tête. »⁹⁶ Cet événement appelé « vignolage » perdure encore aujourd'hui. La plupart des sociétés des quartiers ont copié cette pratique anniviarde. Dans ses statuts, le Corps de Dieu de Villa, organisation du quartier pour la célébration de la Fête-Dieu, mentionne par exemple, selon les « saines traditions », que « l'exploitation des biens-fonds se pratique en communauté selon la coutume des « communes vigneronnes anniviarde »⁹⁷.

⁹³ AFT, Archives de la Société des fifres et tambours de Saint-Luc, Statuts de la société édictés lors de sa fondation en 1933.

⁹⁴ La bourgeoisie se transmet par le père ou par le mari. Il suffit d'être originaire du lieu pour y accéder, peu importe le domicile. Non séparé de la commune municipale jusqu'en 1984, cet organe ne permet la participation des femmes qu'après leur admission en tant que citoyennes suisses, en 1971. L'administration bourgeoisiale, en parallèle à la commune, gère des propriétés et assigne à ses membres

diverses responsabilités. Plusieurs fois par an, les bourgeois sont soumis à des corvées, rétribuées mais obligatoires; une amende est perçue en cas d'absence. Les anciens Anniviards établis à Sierre peuvent participer activement ou passivement à cet organisme.

⁹⁵ ASL, Correspondance, 9 février 1949: Annulation d'une amende pour raison « service militaire ».

⁹⁶ ZWISSIG 1964, p. 6.

⁹⁷ Statuts et règlement du Corps de Dieu de Villa, in THEYTAZ 1983, pp. 45-51.



Travaux de vignolage, Sierre, vers 1940. (Max Kettel, Médiathèque Valais - Martigny)

De l'exploitation personnelle aux travaux communautaires

Chaque mois de l'année, le vigneron consacre une partie de son temps à sa vigne. En mars, il s'investit également dans le domaine de la Bourgeoisie. Elie Zwissig détaille les instruments du cultivateur au moyen d'un calendrier retraçant mois après mois les soins qu'exige la vigne⁹⁸. A chaque période correspond une activité particulière, y compris en décembre, moment de la fabrication des échalas, étape inévitable pour les futurs bourgeois qui, pour acquérir ce titre, doivent en fournir douze pièces. Après une vigilante inspection de ces pieux taillés dans

le mélèze, on accueille les jeunes hommes dans le cercle traditionnel, le jour des rogations, quand a lieu la première réunion de l'année.

Pendant le vignolage, tous les bourgeois de Saint-Luc amènent leur contribution: les hommes partent aux vignes de bon matin, puis les femmes leur apportent une collation. L'événement anime le quartier durant toute la journée, et le soir, les travailleurs se retrouvent dans la cave bourgeoise pour un dernier verre de vin: «*Ils commençaient déjà le matin, à 6 heures. Ils jouaient à 6 heures [...] c'était un jour où les gens qui buvaient pas assez de vin à la maison buvaient un peu trop, et puis c'est la rève... alors des fois, ils venaient méchants.*»

Bien qu'elles n'aient pas de vignobles chez elles, les bourgeoisies de Grimentz, Saint-Jean ou encore Ayer partagent une spécificité qui leur est propre: le vin du glacier, spécialité typique des montagnes réalisée à partir de la rève, un ancien cépage acide. Son nom lui viendrait du lieu de conservation qui aurait longtemps abrité ce produit rare: les caves naturelles dans les glaciers. L'hypothèse tient cependant plus du mythe que de la réalité; on laisse simplement reposer le vin dans les caves d'altitude, certes non loin des géants de glace⁹⁹. La première dégustation de ce breuvage local marque l'initiation des nouveaux bourgeois.

L'implication dans le travail des vignes se retrouve dans les écrits. Ceux-ci évoquent autant des particuliers qui s'attirent le mécontentement de leurs voisins en endommageant le domaine attenant au leur, que la bourgeoisie, propriétaire comme les autres, qui, si elle ne laisse pas un dégât sans réclamation, n'échappe pas non plus aux plaintes: «*Ensuite des dommages causés en notre pré lors du "défoncement" des vignes bourgeoises sises au nord de l'église de Muraz, nous nous permettons, par la présente, de vous réclamer une prestation pécuniaire de 20 fr., à titre de*

⁹⁸ ZWISSIG 1964.

⁹⁹ ZUFFEREY-PÉRISSET 2005, p. 49.



Pressoir à l'intérieur d'une cave, Muraz, vers 1940. (Charles Krebsler, Médiathèque Valais - Martigny)

dédommagement. »¹⁰⁰ La vigne repose sur un terrain délicat, une surface sèche et souvent friable, dont les éboulements et les débordements détériorent les parquets limitrophes. Les dépenses occasionnées par

l'entretien de la vigne se comptent donc en temps et en énergie, mais aussi et surtout en argent, c'est pourquoi on ne laisse pas passer un dommage. Les dépenses pécuniaires pour l'aménagement des lieux s'observent grâce aux récépissés gardés par la Bourgeoisie de Saint-Luc. Celle-ci se fournit en divers matériaux (sulfates, ficelle et fournitures en bois) auprès des marchands de Muraz ; elle aménage une fosse à déchets sur le domaine en 1950. Au compte des passifs figure l'utilisation d'eau, facturée par les services industriels sierrois. De plus, la bourgeoisie mandate et paie quelques bourgeois pour des journées de travail nécessaires à l'entretien de la vigne communautaire¹⁰¹. En revanche, elle encaisse les amendes versées en raison d'une absence injustifiée et non remplacée. Au final, si la vigne coûte, le vin produit se vend ou se boit. Cela suffit à rentabiliser ces investissements qui profitent néanmoins avant tout aux Anniviards de Sierre, principaux fournisseurs.

Folklore anniviard et coutumes pérennes

Le folklore anniviard est souvent relié au travail de la vigne. Maintes fois celui-ci apparaît comme une source d'inspiration pour les auteurs anniviards. «Poète anniviard, homme politique et de plume»¹⁰², Aloys Theytaz a laissé derrière lui plusieurs pièces de théâtre, reflets typiques du quotidien anniviard. Le premier tableau de sa pièce, *Le président de Viouc*, insère tout un petit monde, caractérisé par des patronymes anniviards, dans les vignes de la bourgeoisie du quartier¹⁰³: une journée de vignolage se déroule dans un contexte festif, sous l'œil attentif du président soucieux de terminer les travaux avant le personnel dirigé par son concurrent, le juge de la bourgeoisie ; les élections approchent ; les personnages sont répartis dans deux clans qui entretiennent, tout au

¹⁰⁰ ASL, Correspondance, 8 septembre 1949.

¹⁰¹ ABSL, déposées à la salle bourgeoise de Saint-Luc : décompte des journées à payer pour les vignes bourgeoises du 1^{er} mai au

20 septembre 1949.

¹⁰² THEYTAZ 2008, p. 33.

¹⁰³ *Ibidem*.

long de la pièce, une gentille rivalité bientôt battue en brèche par l'amour qui unit les enfants des deux intéressés. Sur un fond léger, les différends politiques s'effacent sans trop de peine face à des nécessités économiques et personnelles, et une fin heureuse conclut la pièce. Au cœur d'un tout petit quartier sierrois, l'auteur donne ainsi un air shakespearien à une histoire typiquement anniviarde. Tout y est : les fifres et tambours assistant les travailleurs durant la journée, les hommes défilant sous les yeux des femmes penchées à leur fenêtre, les « apéros » entrecoupant le labeur. Finalement, les ouvriers sont récompensés dans la cave bourgeoise pendant que les épouses attendent impatiemment à la maison. Outre le travail de la vigne, il est question de la répartition des travaux entre hommes et femmes, ou d'une progéniture trop peu nombreuse pour accomplir les tâches requises par le patrimoine agricole, ce qui nécessite des compromis. Suivant un modèle anniviarde, le quartier adopte à la perfection le fonctionnement bourgeoisial.

Entre didactique et littérature, Joseph Zufferey retrace également le travail communautaire de la vigne bourgeoise de Saint-Luc à Muraz. Dans une saynète en version bilingue, français-patois, il met en scène le jour du vignolage ainsi que sa préparation¹⁰⁴ ; il prend soin d'utiliser tous les termes liés à la viticulture pour décrire une activité que les vigneronns connaissent bien. On fixe une date, on liste les corvées à distribuer, et la journée débute après une prière en commun. Encore une fois, le folklore de cet événement est soigneusement illustré.

A noter que les photographes, témoins de ces rassemblements, se sont aussi plu à suivre les vigneronns d'Anniviers dans les rues de leur quartier, dans les vignes ou à la cave¹⁰⁵.

Aujourd'hui encore, les bourgeoisies continuent de se rassembler en mars pour soigner le bien commun. Le jour du vignolage demeure une tradition vivante : hommes et femmes défilent le matin derrière les fifres et tambours au rythme connu de la diane ; les tâches sont réparties ; un repas en commun marque la pause de midi. Le principe des corvées a persisté, quoiqu'on se permette plus facilement d'être absent, mais les entretiens annuels sont désormais assignés à des professionnels. Sur des terrains réduits, les profits sont évidemment modestes, mais le vin continue de remplir les tonneaux de la cave bourgeoise.



Bourgeois de Saint-Jean pendant la marenda (pause), Sierre, vers 1920. (Charles Krebsler, Médiathèque Valais - Martigny)

¹⁰⁴ ZUFFEREY 1934, pp. 2-3, 18-21, annexe 6.

¹⁰⁵ Voir PAPILLOUD 1987 et 2008a.

CONCLUSION

Les mentalités évoluent, les modes de vie en sont influencés. Entre 1950 et 1970, le nombre de personnes vivant de l'agriculture baisse de 27 %, pour ne constituer plus que le 15 % des travailleurs valaisans¹⁰⁶. Le morcellement parcellaire est l'un des facteurs qui pousse à une réadaptation des occupations professionnelles, et dans les vallées comme Anniviers, le tourisme remplace largement les activités agropastorales. Ce nouveau secteur économique explose dès l'instant où les infrastructures deviennent accessibles et agréables pour les hôtes de passage. Les grands travaux qui modifient la région datent de l'important réaménagement du territoire qui a lieu à partir de 1950. Un basculement se produit en effet avec l'édification du barrage de Moiry, qui permet l'arrivée d'un nouvel acteur, le promoteur, dans la vallée¹⁰⁷. Alors que pendant des siècles les Anniviards ont déployé leurs forces pour exploiter au maximum les terres, ils abandonnent presque complètement toutes les activités liées au secteur primaire pour se consacrer à un secteur en progression, celui des services.

Dans cette étude, un certain nombre de données ont été collectées dans le but de dresser le profil des personnes concernées par ce tournant économique. Avant la révolution du barrage de Moiry, les Anniviards qui cherchent à améliorer leurs conditions de vie se tournent vers Sierre, une ville qui leur est déjà bien familière. Leur passé de transhumants les rattache à celle qu'on surnomme la Cité du Soleil plus qu'à une simple résidence secondaire. Depuis des générations, ils passent un temps considérable en plaine pour exploiter des terres. Cet exode rural n'est pas sans effet sur la démographie urbaine. La population des quartiers définis au préalable comme anniviards augmente considérablement selon les saisons.

En enregistrant le plus grand nombre d'inscriptions, Muraz illustre à merveille la présence anniviarde à Sierre. Plus qu'un quartier, il forme, par sa situation géographique, un hameau bien dessiné. Alors que les autres foyers de résidence anniviards abritent des citoyens issus de différentes communes, Muraz accueille essentiellement des Luquérends et, parallèlement, Viouc des Chandolinards. De 1900 à 1960, le phénomène se perpétue : le nord de la ville n'est autre qu'un double des deux voisins anniviards, Saint-Luc et Chandolin.

Au milieu du XX^e siècle, la ville s'implique dans l'aménagement urbain. Muraz, comme les autres quartiers, est visé par les projets de rénovation. Entre 1940 et 1960, le Conseil municipal décide de l'équiper en eau, en canalisations et en électricité. Le quartier est encore essentiellement occupé par les transhumants de Saint-Luc, mais le confort commence à plaire à ces paysans longtemps contraints à la rudesse des continuels déplacements. Petit à petit, la vie citadine devient de plus en plus pratique, sans pour autant effacer l'ambiance du village d'origine : Saint-Luc entretient, pour les Muratzis, l'école et l'église, malgré la diminution des migrants ; le village continue à porter son attention sur les affaires de la cité, tout en collaborant avec les organismes sédentaires locaux.

Ensemble, Sierre et Saint-Luc munissent le quartier des agencements nécessaires à une ville, tout en préservant un esprit villageois et montagnard souvent caractérisé par une mentalité joviale. Le témoignage des personnes interrogées nous a cependant permis de ne pas tomber dans les clichés du sympathique paysan, quoique conservateur, qui habite un paysage montagneux idyllique, mais, au contraire, d'entrevoir la situation réelle de la vie sociale. Les témoins proposent en effet une image

¹⁰⁶ EVÉQUOZ-DAYEN 2002, p. 734.

¹⁰⁷ CRETATZ 2008, p. 55.

nettement plus terre à terre des conditions d'antan. En mettant en avant les difficultés de la transhumance, une étape marquante pour tous, ils se rendent compte qu'expliquer à quel point la vie a changé devient presque impossible. A la fin de la transhumance, ils se trouvent confrontés à la rencontre entre un courant ancien et moderne. Leur système traditionnel ne convient plus à l'évolution de l'époque. Pour réussir à vivre de la manière la plus rentable, les jeunes couples décident alors de modérer leurs efforts physiques et de s'adapter à une vie plus sédentaire et urbaine. Ils cherchent des emplois rémunérés, qui remplacent l'exploitation de terres considérablement réduites.

Les veillées au village semblent occuper les meilleurs souvenirs; cependant, une fois établis à Sierre, les Anniviards paraissent oublier toute vie communautaire. Les rencontres se font sur rendez-vous, et il n'y a plus de mélange spontané des ménages. La vie de clan disparaît au profit de la famille nucléaire. Comme la ville de Sierre n'a pas de centre urbain bien dessiné, c'est au sein des quartiers que subsiste le plus clairement une certaine sociabilité. Les sociétés existent, et leurs archives permettent d'imaginer des réunions conviviales.

«L'agglomération se caractérise par la juxtaposition d'un bourg médiéval, de plusieurs hameaux autrefois occupés de manière temporaire lors de la culture de la vigne et d'un tissu urbain constitué à partir du milieu du XIX^e siècle. Il en résulte un site exceptionnel sur le plan cantonal.»¹⁰⁸ Notre attention s'est portée sur le quartier de Muraz, qui paraissait illustrer le mieux l'objet de cette étude, mais il serait bien entendu intéressant d'étudier également les autres foyers de résidence de ces anciens

transhumants, ainsi que leur développement au cours de ces dernières décennies. Actuellement, les aménagements urbains tendent à recentrer la vie sierroise. La force des quartiers s'estompe peu à peu, même si les échos traditionnels d'une mentalité villageoise perdurent encore. Plutôt que le nom de la rue, on préfère évoquer le quartier; l'habitude subsiste. Les gens de Sierre viennent avant tout d'une agglomération particulière au sein de la ville. Le sentiment d'appartenir à un tel groupe caractérise les Sierrois, évoque leur origine et illustre la structure de la localité.



Remuage, 1941. (Max Kettel, Médiathèque Valais - Martigny)

Bibliographie

SOURCES

Interviews

- MARIE BALMER, née en 1917 (interview réalisée le 6 avril 2009, 40 min.)
- DANIEL LOYE, né en 1929 (interview réalisée le 28 mars 2009, 40 min.)
- LUCIENNE PONT, née en 1914 (interview réalisée le 18 mars 2009, 55 min.)
- HENRI SALAMIN, né en 1920 (interviews réalisées le 18 mars 2008, 30 min., et le 20 mars 2009, 40 min.)
- PHILOMÈNE ZUFFEREY, née en 1920 (interview réalisée le 26 mars 2009, 20 min.)
- MAURICE ZUFFEREY, né en 1958 (interview réalisée le 26 mars 2009, 20 min.)

Archives

AEV

Archives de l'Etat du Valais, Registre de Commune et Bourgeoisie de Saint-Luc, 1783-1965, Sion.

Archives de l'Etat du Valais, Registre des matricules des bourgeois (par district et par commune) DJP1, vol. 7.

ABSL

Archives de la Bourgeoisie de Saint-Luc, déposées à la salle bourgeoise de Saint-Luc.

AVS

Archives de la Ville de Sierre, Cartothèque du contrôle des habitants de la commune.

Archives de la Ville de Sierre, Protocoles de Cour, Sierre, 1938-1960.

Archives de la Ville de Sierre, Protocoles du Conseil municipal de Sierre, 1940-1960, n^{os}XII-XVIII.

AUA

Archives de l'usine Alusuisse, Cartothèque de l'entreprise Alusuisse répertoriant tous les ouvriers entre 1912 et 2000.

AT

Archives de la Société de tir L'Avenir de Muraz, Protocoles de la société, déposés chez le secrétaire.

AFT

Archives de la Société des fifres et tambours de Saint-Luc, Statuts de la société, déposés au local de la société à Muraz.

APS

Archives de la paroisse de Sierre, Mariages, 1938-1978, déposées à la cure Sainte-Catherine.

Presse

Journal de Sierre

Le Journal de Sierre, journal du Valais central (consulté de 1940 à 1950).

Monographies

Eglise Saint-Martin, Muraz, Sierre, 1988.

FAVRE 1981

ADELINÉ FAVRE, *Moi, Adeline, accoucheuse*, Sierre, 1981.

MAÎTRE [s.d.]

HENRI MAÎTRE *et al.*, *Saint-Martin, Muraz-Sierre*, [s.l.], [s.d.].

THEYTAZ 1988

ALOYS THEYTAZ, *Le président de Viouc*, Sierre, 1988.

THEYTAZ 1983

ROGER THEYTAZ (dir.), *Villa, 35 ans, Corps de Dieu de Villa*, Sierre, 1983.

ZUFFEREY 1934

JOSEPH ZUFFEREY, « Le travail des vignes communales de Saint-Luc », in *Cahiers valaisans de folklore*, n° 29, 1934.

ZWISSIG 1964

ELIE ZWISSIG, « Ustensiles de bois en usage dans le district de Sierre pour les travaux de la vigne et du vin », in *Les propos de l'ordre de la Channe*, n° 7, 1964.

ARTICLES ET MONOGRAPHIES

ANTONIETTI 1989

THOMAS ANTONIETTI, *De l'inégalité des relations hommes-femmes dans la société rurale du Valais*, Sion, 1989.

ARLETTAZ 1976

GÉRALD ARLETTAZ, «Les transformations économiques et le développement du Valais», in *Développement et mutations du Valais*, Sion, 1976, pp. 11-62.

BRUNHES, GIRARDIN 1906

JEAN BRUNHES, PAUL GIRARDIN, «Les groupes d'habitations du val d'Anniviers, comme types d'établissements humains», in *Annales de géographie*, n° 15, 1906, pp. 329-352.

CRETTAZ 1979

BERNARD CRETTAZ, *Nomades et sédentaires dans le val d'Anniviers, communautés et communes dans le val d'Anniviers*, Genève, 1979.

CRETTAZ 2008

BERNARD CRETTAZ, *Le curé, le promoteur, la vache, la femme et le président : que reste-t-il de notre procession ?*, Ayer, 2008.

EVÉQUOZ-DAYEN 2002

MYRIAM EVÉQUOZ-DAYEN, «Les héritages en question, 1945-1967», in *Histoire du Valais*, t. 4, Sion, 2002, pp. 727-842.

GUZZI-HEEB, BELLWALD 2006

SANDRO GUZZI-HEEB, WERNER BELLWALD (dir.), *Un peuple réfractaire à l'industrie ? Fabriques et ouvriers dans les montagnes valaisannes*, Lausanne, 2006.

GYR 1942

WILLY GYR, *La vie rurale et alpestre du val d'Anniviers, monographie annuelle basée sur le patois de Saint-Luc*, Winterthur, 1942.

GYR 1994

WILLY GYR, *Le val d'Anniviers, vie traditionnelle et culture matérielle basées sur le patois de Saint-Luc*, Tübingen, 1994.

LAMON 1998

JOSEPH LAMON (dir.), *Récits, contes et légendes du val d'Anniviers*, Sierre, 1998.

MAILLARD 1975

ANTOINE MAILLARD, *La zone d'attraction de main-d'œuvre de l'agglomération sierroise, 1910-1970*, Mémoire de licence de la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, Fribourg, 1975.

MAÎTRE 1985

HENRI MAÎTRE, *Sierre, Cité du Soleil*, Neuchâtel, 1985.

MAÎTRE 1996

HENRI MAÎTRE, *Sierre, temps et moments*, Sierre, 1996.

MAÎTRE 1999

HENRI MAÎTRE, *Du Zinalrothorn à la Plaine-Morte*, Saint-Maurice, 1999.

MONNIER 1935

RÉMY MONNIER, «Mœurs et coutumes d'Anniviers», in *Annales valaisannes*, n° 2, 1935, pp. 381-284.

MONOD 2004

JULES MONOD, *Sierre et le val d'Anniviers*, Sierre, 2004.

PAPILLOU 1976

JEAN-HENRY PAPILLOU, «La population valaisanne à l'époque contemporaine», in *Développement et mutations du Valais*, Sion, 1976, pp. 62-125.

PAPILLOU 1987

JEAN-HENRY PAPILLOU, *Charles Krebsler*, Sierre, 1987.

PAPILLOU 2008a

JEAN-HENRY PAPILLOU, *1908 Sierre, une ville, une usine, un château*, Sierre, 2008.

PAPILLOU 2008b

JEAN-HENRY PAPILLOU, *Cent ans d'aluminium en Valais, 1908-2008*, Sierre, 2008.

PONT 1991

ANDRÉ PONT, *Le « bon » vieux temps au val d'Anniviers (Suisse)*, Sierre, 1991.

PONT 2005

SAMUEL PONT, «Gobelets et coupes de bourgeoisies», in ANNE-DOMINIQUE ZUFFEREY-PÉRISSET (dir.), *Quand le bois sert à boire*, Sierre, 2005, pp. 36-45.

PRALONG 2008

RÉGINE PRALONG, «L'ouvrier-vigneron d'Alusuisse», in *Annales valaisannes*, 2008, pp. 111-141.

SALAMIN 1978

MICHEL SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, Sierre, 1978.

SCHULER, BUSSET 1989

MARTIN SCHULER, THOMAS BUSSET, *Bases du traitement géographique d'information. Du quartier à l'agglomération : systèmes indicateurs et découpages urbains*, Zurich, 1989.

SEPPEY 1989

GENEVIÈVE SEPPEY, *Contribution à une étude démographique du canton du Valais : ménages et familles à Sierre et dans le val d'Anniviers en 1870*, Mémoire de licence de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, Genève, 1989.

THELER 2008

WILLY THELER, *Un village en feu, Saint-Luc, 1845-1858*, Sierre, 2008.

THEYTAZ 2008

JEAN-MARC THEYTAZ, «Un humaniste aux multiples talents : Sierre-Anniviers, centenaire de la naissance d'Aloys Theytaz», in *Le Nouvelliste*, n° 273, 25 novembre 2008, p. 33.

WOLF, CÉRÉSOLE 2004

FERDINAND-OTTO WOLF, ALFRED CÉRÉSOLE, *De Sierre à Loèche, les vallées de Tourtemagne et d'Anniviers*, Sierre, 2004.

ZUFFEREY-PÉRISSET 2005

ANNE-DOMINIQUE ZUFFEREY-PÉRISSET, «L'illustre et centenaire vin du glacier», in ANNE-DOMINIQUE ZUFFEREY-PÉRISSET (dir.), *Quand le bois sert à boire*, Sierre-Salquenen, 2005, pp. 46-69.

ZWISSIG, MATHIER 1978

ÉLIE ZWISSIG, ALBERT MATHIER, *Sierre «l'Agréable», le vieux bourg et ses quartiers, reflets sur le passé de Sierre*, Sierre, 1978.

SITES INTERNET ET CD-ROM

http://www.wwf.ch/fr/lewwf/notremission/eau/rhone/geschichte_fr.cfm (le site du WWF retrace l'histoire des corrections du Rhône).

<http://web.ecoles.sierre.ch/muraz/> (site officiel des écoles sierroises).

<http://www.isos.ch/fr/index.asp> (site officiel de l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse).

ISOS 1998

ISOS, *Site de Sierre, version publiée et documentation photographique*, 1998, CD-ROM n° 233 260.

